



"Le gouvernement craignait, indique le Vérificateur général Kenneth Dye dans son rapport, que la faillite de Dome ait une incidence fortement négative sur l'économie de l'Alberta."

## Rapport du Vérificateur général Faveur fiscale de 1 milliard \$ à Dome Petroleum

OTTAWA (PC) — Pendant qu'aux Communes l'opposition tente depuis plusieurs jours de forcer les conservateurs à révéler les dessous de la vente de Gulf à Petro-Canada et les avantages fiscaux accordés aux vendeurs, les frères Reichmann de Toronto, le Vérificateur général, M. Kenneth Dye, dans son rapport 1984-85 déposé hier au Parlement, fait état d'une autre faveur fiscale de 1 milliard \$ consentie à Dome Petroleum par les gouvernements Trudeau, Turner et Mulroney.

Ce document annuel du Vérificateur général, traditionnellement déposé au mois de décembre, même s'il n'avait pas le mordant des précédents rapports, fait état d'un décret de remise d'impôt permettant à Dome Petroleum de réaliser un bénéfice, après impôt, de 1 milliard \$.

Le 5 février 1985, souligne le rapport Dye, une remise d'impôt a été accordée, par décret, à la Hudson's Bay Oil and Gas Company Ltd (filiale de Dome), ce qui lui permettait de déduire, aux fins de l'impôt, les frais de financement que sa société mère avait engagés pour faire son acquisition. Ce décret pourrait permettre à cette entreprise de réaliser un bénéfice, après impôt, de 1 milliard \$ et elle a effectivement permis l'utilisation d'un principe de transfert de pertes, aux fins d'impôt qui, en mai 1985, avait simplement été proposé au Parlement.

Jusqu'en 1990

Tout en expliquant en profondeur les moyens utilisés lors de la transaction, pour atteindre l'objectif visé de réaliser de substan-

tielles économies, le Vérificateur général a pris la peine de souligner que le décret s'applique jusqu'en 1990 et que la transaction, favorisant cette entreprise de l'Ouest du pays - comme les cas récents des deux banques en faillite qui coûteront elles aussi près d'un milliard de dollars aux Trésors fédéral - était devenue indispensable si Dome Petroleum ne devait pas être accueillie à la banqueroute.

"Le gouvernement craignait, indique le rapport, que la faillite de Dome ait une incidence fortement négative sur l'économie de l'Alberta."

Même si le décret en question est en tout point conforme à la loi, a indiqué M. Dye, "nous nous inquiétons du fait qu'un particulier puisse, au bout du compte, réaliser un bénéfice, après impôt, de 1 milliard \$ sans que le Parlement ait l'occasion d'examiner la question."

### Le même stratagème

Ce cas bien particulier, favorisant Dome Petroleum, dont la réalisation a été amorcée sous le gouvernement libéral de Pierre Trudeau, a trouvé son aboutissement sous le règne conservateur de M. Mulroney, accusé depuis quelques jours aux Communes par John Turner d'avoir favorisé pour une somme pouvant atteindre 1 milliard \$ les frères Reichmann de Toronto, qui auraient utilisé le même stratagème "tout à fait légal" lors de la transaction qui a fait passer récemment Gulf chez Petro-Canada.

À la CSCS

Déficit accumulé de 1,4 million \$ A 3

# la tribune

76e ANNÉE — No 214 — 48 PAGES — 5 CAHIERS — SHERBROOKE, MERCREDI 30 OCTOBRE 1985 —

(SAMEDI 80¢) 40¢  
Livraison à domicile  
\$2.35 par semaine

Le 1er janvier prochain

## La CMTS hausse ses tarifs de 10 cents



• La carte mensuelle passera de 25,50 \$ à 27 \$

(Photo La Tribune par Claude Poulin)

par Stéphane Lavallée  
SHERBROOKE — Épargnés cette année, les usagers du transport en commun de la CMTS verront le coût du passage simple faire un bond de 85 à 95 cents, le 1er janvier prochain, alors que celui de carte mensuelle passera de 25,50 \$ à 27 \$, des hausses respectives de 11,7 et 5,9 pour cent.

Les jeunes et les personnes âgées ne seront pas épargnés non plus. Dans le premier cas, le laissez-passer mensuel passe de 15 à 16 \$, une augmentation de près de 6,7 pour cent. La hausse est toutefois beaucoup plus marquée pour les gens du troisième âge: le coût de la carte mensuelle est majoré de 18 pour cent, passant de 11 à 13 \$. Dans les deux cas, le coût du passage simple passera de 50 à 60 cents.

"Notre objectif", a précisé hier soir le président de la CMTS, Bernard Tanguay, en présentant le budget de l'organisme pour 1986, "est que le passe-partout jeunesse et le laissez-passer pour les personnes âgées arrivent au même prix

d'ici quelques années, de façon progressive."

Il explique aussi que la Corporation métropolitaine de transport-Sherbrooke s'est vue confrontée à des "choix politiques" concernant la table de tarification pour la prochaine année. C'est dans le but de promouvoir la vente et l'utilisation de la carte mensuelle, et pour pénaliser moins durement ses utilisateurs qualifiés de "réguliers", que la hausse de son coût demeure proportionnellement moins élevée.

Si on avait respecté la même base de calcul appliquée pour l'augmentation du billet simple, le coût de la passe-partout mensuelle serait passé de 25,50 \$ à quelque 28,50 \$.

Une hausse de 10 cents du passage simple, admet le président de la CMTS, peut sembler considérable mais, argumente-t-il d'autre part, c'est la première augmentation depuis septembre 1984. "Je tiens à rappeler, mentionne Bernard Tanguay, que nous avons prévu une augmentation de tarifs en 1985 et que lorsqu'est venu le temps de l'appliquer, nous avons jugé notre situation financière suffisamment saine pour la reporter au 1er janvier 1986." Fixée à 5 cents pour cet automne, puis ensuite reportée, la hausse sera donc doublée pour le début de l'an prochain, dans un peu plus de deux mois.

Cette année, les usagers défrayant le coût de leur passage à chaque trajet effectué dans un autobus de la CMTS contribuent pour plus que la moitié des revenus de la corporation au chapitre du transport urbain, fournissant près de 56 pour cent des entrées de fonds attribuables aux utilisateurs.

Le conseil d'administration de la

nouvelle CMTS, régionalisée en septembre dernier, adoptait incidemment son premier budget hier soir, en présence d'une quinzaine d'élus de Sherbrooke, Fleurimont, Ascot, Lennoxville et Rock Forest, les cinq municipalités membres, réunis à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sherbrooke.

Le budget de la corporation passera à 13,356,700 \$ en 1986 par rapport à 11,487,400 \$ cette année.

Or, toute comparaison entre les chiffres pour l'an prochain et ceux escomptés en 1985 s'avère pour le moins difficile puisque la structure de la CMTS s'est passablement modifiée entretiens, le territoire s'étant agrandi et les usagers devenant plus nombreux.

Ainsi donc, au secteur du transport urbain, la hausse des revenus devrait atteindre 16 pour cent l'an prochain, fruit d'une augmentation prévue de l'achalandage de l'ordre de 10 pour cent et de la hausse des tarifs prévue pour janvier.

Autres textes en pages A 13 et A 14

la tribune

Toute une Équipe!



### De nos archives

#### Une partie de la ville à l'heure avancée

Il semble fort à craindre qu'une confusion assez grande, comme celle que nous avons eu à déplorer les années passées, va résulter du fait qu'une partie de la ville adopte l'heure avancée, dite heure de l'économie de lumière, tandis que l'autre partie de la même ville va garder l'heure ancienne, c'est à dire l'heure solaire.

Les manufacturiers qui ont mis en vigueur l'heure avancée ce matin, sont la Julius Kayser, la Paton, la Cotton Mills, la Fairbanks et la McKinnon Steel.

Les gérants des théâtres His Majesty, Premier et Casinon ont annoncé, quant à eux, que les représentations dans ces lieux d'amusement se tiendront à l'heure solaire, au moins temporairement.

Les églises et les écoles protestantes adoptent l'heure avancée ainsi que les bureaux de compensation des banques. Les bureaux de l'Hôtel de Ville gardent l'heure ancienne, qui est aussi adoptée par les églises et les écoles, tel qu'annoncé en chaire hier, le 29 avril 1923, à la grand-messe.

L'heure solaire ancienne reste aussi en vigueur dans les hôpitaux catholiques. C'est donc la confusion la plus complète puisque les Sherbrookoïls n'ont pas en cette semaine du 30 avril 1923, la même heure.



(Laserphoto PC)

Paul Gillis, des Nordiques, a violemment heurté la bande après être entré en collision avec Mats Naslund, du Tricolore, en première période.

2e revers du Canadien aux mains des Nordiques, 6-4 E 1

### L'affaire de Rock Forest

La Commission de police met un terme à son enquête A 2

### 2e Baie James

Projet de Bourassa "peu réaliste", estime Johnson B 1

TEMPERATURE  
VARIABLE: - 3 — 11°C.  
DEMAIN: BEAU E-6

Aujourd'hui

### SOMMAIRE ABRÉGÉ

- ARTS ..... B-6
- BANDES DESSINÉES ... D-4
- DÉCÈS ..... D-5
- DE TOUT DE TOUS ..... E-6
- FINANCE ..... B-4
- PETITES ANNONCES ... D-1
- SPORTS ..... E-1
- VIVRE EN '85 ..... C-1



# L'affaire de Rock Forest

# La CPQ met un terme à son enquête

par Pierre Saint-Jacques  
**SHERBROOKE** — La Commission de police du Québec a mis un terme, hier, à son enquête publique au sujet de ce qu'il est convenu d'appeler l'affaire Rock Forest.

Les deux questions que l'on se pose maintenant portent sur la date de production du rapport des commissaires et sur son contenu.

Bien malin qui pourrait avancer une quelconque hypothèse ou réponse à ce double point d'interrogation.

Il faut s'attendre à ce que la tâche des juges Roger Gosselin et Raymond Boily, respectivement président et vice-président de la Commission de même que du commissaire Jacques G. Dufort se poursuive encore sur plusieurs mois.

Les commissaires ont tenu 34 séances d'audiences publiques. Ils ont entendu 61 témoins, la plupart des policiers, quelques témoins civils impliqués de près ou de loin dans le raid-surprise du 23 décembre 1983, à Rock Forest et des experts.

Enfin ils ont recueilli pas moins de 197 éléments de preuve: volumineux rapports, versions des policiers impliqués, codes de directives, photographies, feuilles de route, bandes d'enregistrement, promotions des détectives, convention collective en vigueur... et un tas de documents qui nécessiteront analyses et études approfondies.

Les audiences d'hier qui auront duré un peu moins de trois heures ont permis de clore le témoignage du physicien Bernard Pominville qui a fait des expertises sur une bande d'enregistrement afin de l'épurer de tout parasite de même que des essais physiques sur une porte d'unité du motel où a eu lieu la fatale opération du 23 décembre 1983, à Rock Forest et sur la chaîne de sécurité qui la retenait.

M. Léon Paquin, directeur de la Police municipale de Sherbrooke, a déposé sur la table des commissaires

un résumé des opérations touchant l'enquête Pascal, résumé purgé des noms d'informateurs et de toute matière pouvant nuire au procès qui doit se dérouler sous peu dans le district judiciaire de Saint-François alors que les Yves Lasalle et Mario Valiquette doivent répondre du meurtre au 1er degré d'un messageur de la Brink's et d'un hold up au magasin Pascal du Carrefour de l'Estrie, le 22 décembre 1983.

Les commissaires veulent savoir les informations que possédaient les policiers avant le raid-surprise au motel Le Châtillon de Rock Forest dans lequel devait périr, sous les balles de la police, un innocent poseur de tapis et devait subir des blessures, son compagnon.

Enfin, le procureur Bruno Leclerc, de la Commission, a appelé à la barre le policier Camille Vachon, présentement lieutenant de gendarmerie mais qui était sergent-détective au moment des opérations que l'on sait.

### Un coup pour briser la chaîne

Les nouvelles expertises du physicien Pominville corroborent la version que les détectives Roger Dion, André Castonguay et Michel Salvail ont toujours maintenue au sujet du raid, à savoir le coup de pied dans la porte, l'entrée de M. Dion, son recul et une porte qui se referme.

"J'ouvre la porte brutalement, d'expliquer M. Pominville, j'entre, je me retire et la porte se referme d'elle-même. Un simple coup appliqué par la paume de la main suffit pour briser le mécanisme de la chaîne de sécurité."

Et M. Pominville ne se décrit pas comme un athlète et dit peser 150 livres.

Au cours de son témoignage, au sujet cette fois de la bande d'enregistrement et du bout de phrase de M. Salvail qu'on lui avait demandé de déparasiter, M. Pominville a raconté la technique utilisée pour en-

lever les parasites, les modifications dans les intonations mais le respect de l'intégrité du message comme tel sans création de mots ni ajouts de syllabes.

La Commission de police n'a pas retenu l'interprétation du bout de phrase de M. Salvail et a demandé qu'on en fasse l'excision avant le dépôt du rapport et des extraits de bandes d'enregistrements.

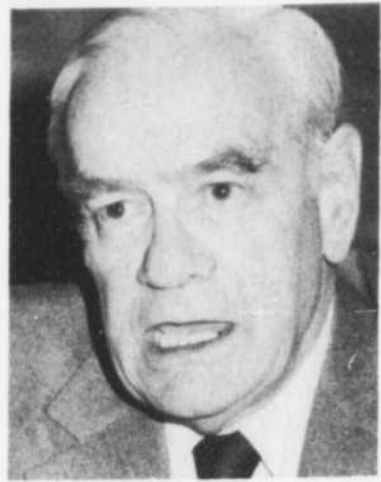
Elle s'est dite satisfaite du travail accompli par M. Pominville ajoutant qu'elle se ferait une opinion à partir des documents déposés.

En charge des trois détectives, le policier Camille Vachon a dit, lors de son témoignage, qu'il avait participé à la cueillette de versions de témoins pour l'affaire Pascal et avait suivi de près l'évolution du dossier au cours de la nuit.

Une série d'incidents, dans la nuit du 22 au 23 décembre 1983 — dont une tentative de vol avec violence à l'endroit d'un chauffeur de



Le juge Raymond Boily



Le juge Roger Gosselin



Le commissaire Jacques G. Dufort

taxi, un vol avec violence dans une accommodation et enfin, une échauffourée impliquant six personnes en vue d'arrêter un cambrioleur et dans laquelle il y a eu trois blessés

— a empêché M. Vachon de participer au raid-surprise. "Mais je n'avais pas à m'inquiéter. Les trois détectives avaient l'habitude de ce genre d'opération

et j'avais pleinement confiance en eux."

Le témoignage de M. Vachon, le 61e de cette enquête, a clos cette enquête.

## "Il n'y a pas de blâme ou de reproche à faire aux policiers"

— le procureur de l'Association des policiers

**SHERBROOKE (psj)** — Le procureur Jacques Bellemare, qui représente les membres de l'Association des policiers de Sherbrooke, a bouclé la boucle, hier, en réitérant aux membres de la Commission de police du Québec les mêmes doléances adressées quatre mois plus tôt.

Pour l'avocat, l'enquête a pris fin comme elle avait débuté, avec le même problème de critères, donc avec les mêmes inquiétudes sur les principes de justice humaine dont on semble vouloir priver

ses clients et sur la même question: sur quels critères ses clients seront jugés?

Me Bellemare s'est ainsi exprimé: "Faire entendre des témoins?"

C'est la grande question. Nous ne savons toujours pas ce qu'on pourrait nous reprocher, le blâme qui nous serait adressé ou les sanctions dont on pourrait faire l'objet. Il faudrait savoir ce qu'on nous reproche, préciser les critères sur lesquels s'appuie ce blâme et nous donner le droit de répliquer."

C'est pourquoi Me Bellemare est allé plus loin en affirmant: "Nous sommes convaincus qu'il n'y a pas de blâme ou de reproche à faire aux policiers et aux corps policiers concernés."

Mais que si jamais il y en avait, le procureur a suggéré à la Commission d'informer les personnes concernées afin qu'elles puissent faire une preuve avant le rapport définitif. "Ces gens auront des choses à dire, une preuve à faire."

A ces remarques venues de la plupart des procureurs impliqués dans l'enquête que ce soit au nom des policiers, des corps policiers ou des villes concernées, à savoir Sherbrooke et Rock Forest, la Commission de police du Québec a toujours maintenu la même ligne, la même logique implacable.

Le juge Roger Gosselin: "Vous nous invitez à tirer des conclusions après une longue enquête avant même que nous ayons étudié et approfondi la preuve. A nous trois, membres de la Commission, nous formons quorum et nous allons étudier et analyser ce qui a été produit devant nous."

Il faut entendre par là qu'à l'instar de Frontenac qui avait décidé de répondre par la bouche de ses canons, les commissaires feront connaître ce qu'ils pensent eux de l'affaire Rock Forest... en produisant leur rapport.

En conclusion, Me Bellemare s'est dit étonné que les commissaires n'aient pas appelé à la barre le capitaine Jacques Larose, de la SQ de Baie-Comeau, que l'on reconnaît comme un expert dans les opérations-surprises du genre de celle tenue à Rock Forest, en décembre 1983.

Le capitaine Larose avait témoigné lors du procès devant juge et jury des détectives Roger Dion et André Castonguay.

"Alors que le mandat de la Commission porte justement sur ce genre d'opération, il est étonnant de constater que la Commission n'ait pas jugé bon d'entendre cet expert."

Me Bellemare a même brandi le témoignage du policier qui avait été transcrit à partir des notes sténographiques.

De cela, le juge Gosselin s'est dit surpris puisqu'il se rappelait que Me Bellemare avait souligné que les notes sténographiques du procès n'avaient pas été transcrites car la cause n'avait pas été portée en appel.

Quoi qu'il en soit, le procureur Bellemare tenait à ouvrir cette nouvelle avenue aux commissaires.

### En raison de l'enquête préliminaire des Hell's

## Ancienne salle pour procès civils transformée en Cour d'assises

par Jacques Lemoine  
**SHERBROOKE** — La tenue de l'enquête préliminaire de 17 membres des Hell's Angels au vieux palais de justice de Sherbrooke a forcé l'administration à transformer en Cour d'assises l'ancienne salle réservée pour les procès civils devant jury.

On ne sait même plus s'il y a eu effectivement de telles causes dans cette salle, équipée d'un banc pour douze personnes, depuis l'inauguration de l'édifice en 1903.

La salle en question, qui est surtout utilisée comme Cour de pratique, est située à deux pas du local où se déroule l'enquête préliminaire des anges qui sont inculpés de meurtre au premier degré.

L'administration a pris cette décision parce qu'il est plus simple de faire les procès pénaux dans cette salle que de déménager la fameuse

cage en plexiglas à l'épreuve des projectiles aménagée spécialement pour les prévenus.

Les procès civils devant jury ont été abolis au Québec en 1976 après que la Législature eut réduit de 12 à six le nombre des jurés en 1965.

C'est l'ancien ministre Carrier Fortin devenu juge de la Cour supérieure qui présidait le comité plénier de la Chambre qui s'était penché sur ce sujet en 1965 et le secrétaire du comité était le sous-ministre Julien Chouinard qui a depuis accédé à la Cour suprême.

Les procès civils tenus dans le district de St-François peuvent pratiquement se compter sur les dix doigts de la main.

Il y en a toutefois eu deux de célèbres.

Le premier faisait suite à un accident survenu sur le terrain de football d'une université alors qu'un joueur était devenu quadraplégique après avoir fait l'objet d'un plaqué.

Les jurés avaient estimé les dommages causés à une somme farouche mais exonéré l'institution de toute responsabilité.

Le second, remontant à 1976 et l'avant dernier du genre au Québec, faisait suite à une poursuite en diffamation intentée par un ancien député libéral contre le candidat malheureux d'un autre parti, qui avait été condamné à payer des dommages et intérêts.

Les juges n'étaient pas liés par les verdicts des jurés civils contrairement à celui des jurés pénaux mais ils l'entendaient à moins qu'ils ne leur paraissent déraisonnables.

Mais c'est de l'histoire que tout cela.

### Au tour de Me Maranda

Hier, le défenseur Léo-René Maranda est devenu le troisième avocat, après Mes Michel Dussault et Jacques Bouchard, à transquestionner le témoin Gerry "le chat" Coulobre qui est maintenant à la barre depuis 10 jours francs.

Ce témoin est sous la protection de la police qui le trimbale dans le fond d'une voiture fantôme et lui fait porter une cagoule sur la tête pour entrer par une porte dérobée du palais de justice.

"Le chat" doit encore être à la barre à la reprise en matinée et pourrait y être encore pendant un certain temps parce que Me Maranda a déjà contre-interrogé le même témoin pendant 14 semaines dans une autre affaire.

L'enquête est présidée par le juge Laurent Dubé, le juge coordonnateur de la Cour des sessions de la paix.

Les prévenus doivent répondre d'avoir éliminé Guy "brutus" Geoffron, Laurent "l'anglais" Viau, Guy-Louis "chop" Adam, Michel "wellie" Mayrand et Jean-Pierre "matt" Mathieu du chapitre de Laval des Anges le 24 mars à Lennoxville.

Leurs corps ont été repêchés dans le majestueux fleuve St-Laurent à la hauteur de la traverse Berthier-Sorel, à St-Ignace-de-Loyola.

Ceux, qui font face à une accusation de meurtres, sont Lionel Deschamps, Marcel Desloges, Jacques Filteau, Michel Genest, Réjean Lessard, Gilles Mathieu, Luc Michaud, Jacques Pelletier, Robert Richard, Guy Rodrigue, Yvon Rodrigue, David Rouleau, Yvon Bilodeau, Michael Christiansen, Patrick Guernier et Randall Marsereau.

### Secteur Wilson: assemblée ce soir

**SHERBROOKE** — Les propriétaires et locataires du secteur Wilson à Sherbrooke sont conviés à une séance d'information, ce soir, dès 19h30, au sous-sol de l'église Saint Boniface du 75, rue Morris.

Des membres de l'administration municipale entretiendront l'auditoi-

re au sujet de plan d'aménagement de la cellule Wilson récemment adopté, en principe, par le conseil municipal.

Le secteur Wilson est délimité par le boulevard Portland, le boulevard Industriel, les rues McGregor, Lovola et Morin.

### Collectes spéciales de rebuts

**SHERBROOKE** — C'est lundi, mardi et mercredi prochains, les 4, 5 et 6 novembre, que se dérouleront les dernières collectes spéciales de rebuts et matières recyclables pour l'année 1985.

Notons que les éboueurs récoltent

les feuilles mortes si elles sont déposées dans des contenants en bordure de la rue et en face des propriétés. Les contenants de feuilles mortes sont ramassés exclusivement lors des cueillettes spéciales.

### 31e exposition de chrysanthèmes

**SHERBROOKE** — La 31e exposition de chrysanthèmes aux Serres municipales de Sherbrooke aura lieu du 2 au 10 novembre.

Cette année, on présente pas moins de 5.500 plants puisés parmi une quarantaine de variétés de chrysanthèmes. On retrouvera en

plus, comme à chaque année, des arbres et arbustes, tels des cactus, cocotiers, citronniers...

Tous les jours pendant l'exposition, le public est reçu aux Serres municipales entre 9 et 17 heures et, en soirée, entre 19 et 21 heures. L'entrée est gratuite.

Ville de Sherbrooke

**CELLULE WILSON**

Séance d'information sur le plan d'aménagement

Mercredi, le 30 octobre 1985, 19h30, Salle St-Boniface

Invitation à tous les résidents du secteur

00315 Relations publiques

**King wellington**

REDIGÉE EN COLLABORATION

**carnet**

Après avoir vu le camion d'André Guillemette en panne à l'intersection si peu achalandée de King et Grandes-Fourches, ses amis le taquinaient en lui rappelant que son véhicule n'affichait pas le même dynamisme qu'on lui connaissait et qu'il y avait sans doute une pièce défectueuse plutôt difficile à dénicher ou à remplacer.

— O —

On a vu, hier, le Lt Camille Vachon se promener partout avec le portrait d'un suspect dans ses poches. On ignore le but de l'enquête qu'il mène mais d'après les efforts qu'il met dans ses recherches, le suspect n'a qu'à bien se tenir.

— O —

A cause des frasques de son assistant, le technicien en identité judiciaire Michel Martin songe lui aussi, comme le concierge de la rive-sud du Québec, à faire appel aux spécialistes de la CSST afin qu'ils enquêtent sur la personnalité hitlérienne de celui qu'il côtoie jour après jour. Non seulement Michel en perd les cheveux et le sommeil, mais il frise la dépression sur les bords.

— O —

Depuis qu'il s'est entendu raconter son histoire de chasse, René Larochelle envisage d'abandonner ce sport tant il déforme la réalité.

— O —

Depuis un incident survenu à Clearwater, Michel Doyon envisage de suivre des cours d'art dramatique... il désire être prêt à jouer un rôle de premier plan dans le remake qu'on ne manquera pas de faire du film Les dents de la mer, dans les premières années du XXIe siècle...

d'une ligne à la page

PUBLICITE  PUBLI-REPORTAGE  CONCOURS   
PUBLI-PROMOTION  ANNONCES  RELATIONS PUBLIQUES

**Bingo** la tribune

**\$1000 A GAGNER**

**2 MARATHONS DE \$500**

**2e MARATHON — CARTE ROUGE**

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:  
Lundi, le 28 octobre 1985:  
G-55, B-11, G-60, O-61

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:  
Mardi, le 29 octobre 1985:  
B-7, O-70, N-44

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:  
Mercredi, le 30 octobre 1985:  
N-43, G-50, N-36

Les gagnants doivent appeler à 563-1818

**la tribune**

Courrier de deuxième classe  
Enregistrement No 1539

Abonnement au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camélot et routes motorisées. 1 an \$110.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$15.00. Hors de notre territoire immédiat, Etats-Unis et autres pays, 1 an \$165.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$65.00, 1 mois \$25.00.

"La Tribune" est sociaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisés à reproduire les informations de La Tribune.

YVON DUBÉ  
Président et Éditeur

JEAN VIGNEAULT  
Rédacteur en chef

FRANCOIS VAILLANCOURT  
Directeur du service de la publicité

GASTON GAGNÉ  
Directeur du service du tirage

Téléphones: Petites annonces: 569-9501 — Publicité: 569-9201  
Rédaction: 569-9184 — Abonnements: 566-6353

**Isolation**

**Pour votre subvention ne retardez pas!!**

La subvention fédérale pour le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes (P.I.T.R.C.) se terminera dès que le budget sera épuisé.

Appelez-nous pour de plus amples informations  
(819) 563-8333  
Ré. 567-2304

**Clément Fortier & Associés Inc.**

Nous utilisons l'isolant Super Rose II Fiberglas

**La Quotidienne** 670-1036

A la CSCS

# Déficit accumulé de 1,4 million \$

**SHERBROOKE** — Avec un excédent de 1,059,310 \$ des dépenses sur les revenus, la Commission scolaire catholique de Sherbrooke, qui partait déjà avec un déficit au début de l'exercice financier 1984-1985, a terminé l'exercice avec un déficit accumulé de 1,4 million \$.

Telles sont les données des états financiers acceptés hier soir par le comité exécutif de la CSCS. Les revenus d'opérations courantes se sont élevés à 34,837,027 \$ tandis que les dépenses ont atteint 35,896,337 \$.

Ce déficit était déjà prévisible en mai, rappelle le président du comité exécutif, M. Denis Demers, qui avait alors, comme président du conseil, prononcé un discours sur l'état de la situation financière de la CSCS et sur le budget 1985-1986. Il notait alors le sous-financement dû aux enveloppes budgétaires accordées par le ministère de l'Éducation en raison des règles de financement imposées par Québec.

Le conseil anticipait un déficit de 1,3 million \$ dû au sous-financement de l'enveloppe destinée aux salaires des enseignants, au sous-financement de l'enveloppe destinée aux autres personnels et au sous-financement de l'enveloppe destinée à pourvoir aux autres coûts de la CSCS.

Finalement, la réalité s'est traduite à peu près comme suit, selon ce que permettent de constater les états financiers acceptés hier: le sous-financement de l'enveloppe budgétaire des enseignants a été de l'ordre de 441,000 \$; le sous-financement des autres personnels a été de 797,000 \$ et le sous-financement

des autres coûts de 191,000 \$. A ces sommes, s'ajoutent 371,000 \$ qui ont été accordés par le conseil des commissaires pour l'embauche de 11 professeurs additionnels jugés nécessaires pour maintenir la qualité des services éducatifs.

Au total, les dépenses non subventionnées de la CSCS s'élevaient à 3 millions \$ au seul budget 1984-1985 et la taxe scolaire, fixée à 0,15 \$ du 100 \$ d'évaluation a permis d'en combler la moitié, alors qu'une subvention de péréquation venait aussi financer 390,000 \$, laissant la CSCS avec son déficit accumulé de 1,4 million \$ à la fin de l'exercice financier.

C'est cette situation déjà perceptible au printemps dernier qui avait amené le conseil des commissaires à geler les dépenses de la CSCS dès lors ainsi que pour l'année en cours, explique le président de l'exécutif, M. Denis Demers.

## Déficit légèrement sous-estimé

Actuellement, note le directeur des services financiers de la Commission scolaire, M. Marcel Samson, les états financiers démontrent que le déficit anticipé au printemps dernier, au moment de la préparation du nouveau budget, était légèrement sous-estimé: il manque encore 80,000 \$ de plus que ne l'avait prévu le conseil des commissaires.

A ce sujet, M. Denis Demers, rappelant que le budget 1985-1986 tient compte du déficit anticipé, dit qu'avec un contrôle serré des dépenses en cours d'année, cette somme de 80,000 \$ pourrait être résorbée. D'ailleurs, explique-t-il, le directeur des services financiers présentera bientôt un rapport d'étape qui permettra de rajuster le budget 1985-1986 de manière à atteindre l'équilibre budgétaire à la fin de l'année.

La présidente du conseil des commissaires, Mme Carmen Tremblay, reprenant à son compte l'importance de l'équilibre budgétaire, note que, dans le contexte de l'intégration scolaire, la CSCS ne peut pas se permettre de terminer le présent exercice financier avec un déficit. La CSCS se propose effectivement de repartir à zéro en juillet prochain, dit-elle.

Interrogé sur la fin des contraintes que vivent actuellement tous les partenaires de la CSCS, M. Denis Demers dit vouloir être très prudent afin de ne pas faire des promesses que l'avenir pourrait empêcher de réaliser: il n'est pas certain que la CSCS ne se verra pas elle-même imposer des contraintes, dit-il, et il y a plusieurs inconnues encore possibles en 1986-1987, notamment au sujet de l'intégration et de ses exigences.



Denis Demers



Le président de la CMTS, Bernard Tanguay, au centre, a déposé hier le budget de l'organisme pour l'année 1985 devant les représentants des cinq municipalités membres, dont le maire d'Ascot Canton, Robert Pouliot (à gauche).

Québec diminue sa contribution à la CMTS

## Les municipalités encaissent de fortes hausses de coûts

**SHERBROOKE (sl)** — Les municipalités membres de la Corporation métropolitaine de transport de Sherbrooke (CMTS) subiront les contre-coups de la nouvelle politique gouvernementale de financement du transport en commun; en 1986, leurs factures respectives comportent des hausses de coûts considérables.

Pour Sherbrooke, cela représente une augmentation de quelque 8,5 pour cent en 1986 par rapport à 1985. Dans les cas de Lennoxville et du Canton d'Ascot, la contribution est haussée de plus de 40 pour cent, soit environ 25,000 \$ chacun, passant d'un peu plus de 50,000 \$ à près de 80,000 \$.

On doit cependant considérer que ces comparaisons sont inévitablement un peu boiteuses puisque le service de la CMTS a été accru à Lennoxville et dans le Canton d'Ascot suite à la régionalisation du

transport en commun, en septembre dernier.

Par ailleurs, les municipalités de Fleurimont et Rock Forest, nouvellement admises au sein de la CMTS, devront chacune assumer une contribution qui dépasse les 140,000 \$.

Le président de la CMTS, Bernard Tanguay, ne manque pas d'attribuer les hausses à la politique de plafonnement adoptée par le gouvernement du Québec et effective depuis le début de 1985.

A ce moment, le ministère des

Transports du Québec limitait sa contribution financière à 25 pour cent du déficit d'opération de l'organisme. Par le passé, les subventions étaient plutôt accordées selon le niveau de revenus de la corporation de transport, ce qui permettait de soutenir un montant plus important du gouvernement si, par exemple, on prenait des moyens pour hausser l'achalandage au transport en commun.

Conséquence de cette politique gouvernementale, qui a déjà eu ses effets en 1985, la participation des municipalités de la CMTS doit aussi correspondre à au moins 25 pour cent du déficit d'exploitation.

«Si par le passé, explique Bernard Tanguay, les municipalités de Sherbrooke, Ascot Canton et Lennoxville ont vu leur contribution éta-

blie entre 4 et 7 pour cent, depuis le 1er janvier 1985 cette participation ne peut être inférieure à 25 pour cent».

La contribution des municipalités, établie pour 1986, est celle qui correspond minimalement aux nouvelles exigences gouvernementales, signale aussi le président de la CMTS, et elles ne pourront certes pas être réduites.

Bernard Tanguay a d'ailleurs mis un soin particulier à ce que, dans chacune des cinq municipalités membres de la Corporation métropolitaine de transport de Sherbrooke, on saisisse clairement le mode de partage des coûts. La méthode de calcul finalement adoptée, a-t-il signifié, a reçu un appui unanime des représentants de chacune des municipalités représentées.

## Dédommagement des parents La CSRE refuse de se prononcer pour l'instant

**SHERBROOKE (MR)** — Le conseil des commissaires de la Commission scolaire régionale de l'Estrie a refusé de se prononcer immédiatement sur le dédommagement des parents qui participent aux réunions portant sur l'intégration.

En effet, alors que les porte-parole de ces parents, M. Pierre Gélinas et Mme Nicole Houde, demandaient aux commissaires un dédommagement de 25 \$ par réunion pour les parents participant aux assemblées portant sur l'intégration, jusqu'à concurrence de 750 \$ maximum, les commissaires ont résolu, sur proposition du commissaire Donald Beauvivre, de l'Asbesterie, de ne prendre une décision à ce sujet qu'après en avoir discuté dans leurs commissions scolaires respectives.

La majorité des commissaires de la Commission scolaire catholique de Sherbrooke et quelques très rares commissaires des autres commissions scolaires de la région se sont montrés favorables à la demande des parents, mais la majorité du conseil de la Régionale a résolu de revenir sur le sujet à une prochaine assemblée.

Chez elle, la CSCS a accepté de dédommager les parents qui participent aux réunions relatives à l'intégration des commissions scolaires.

Certains commissaires de la CSCS, entre autres MM. René Coupal et Denis Demers, ont relevé des problèmes quant au renvoi de cette décision à une date ultérieure, car la date de la pro-

chaine assemblée du conseil de la CSRE n'est pas fixée définitivement encore; elle pourrait n'avoir lieu qu'en février, comme elle pourrait avoir lieu en décembre.

Les parents, qui ont déjà participé à plusieurs réunions touchant l'intégration jusqu'ici, pourraient donc se voir dédommager finalement après plusieurs mois d'implication. Et les dés ne sont pas jetés encore puisque le commissaire Beauvivre a laissé entendre, en présentant sa proposition de délai, qu'il verrait mal des commissaires se prononcer en faveur du dédommagement à la Régionale s'ils se prononcent différemment dans leur commission scolaire locale.

M. Pierre Gélinas, porte-parole des parents, qui avait, dans son exposé préalable, prévu cette contradiction, avait dit que les parents du comité d'intégration de la CSCS ne pourraient que «déplorer cette attitude que certains pourraient qualifier de mesquine».

Finalement, la résolution du conseil de la Régionale a eu pour effet d'empêcher la représentante des parents de la CSRE, Mme Nicole Houde, de présenter une proposition d'acceptation de la demande des parents.

## Intégration scolaire: autre étape franchie

**SHERBROOKE (MR)** — La Commission scolaire régionale de l'Estrie a fait franchir une nouvelle étape au dossier de l'intégration des commissions scolaires en reprenant à son compte les résolutions adoptées depuis quelque temps par les commissions scolaires locales.

C'est ainsi que le conseil des commissaires de la CSRE a accepté le retrait de ses constituantes suivantes: l'Asbesterie, la Commission scolaire de Coaticook, la Commission scolaire de Lac-Mégantic, La Sapinière, la Commission scolaire de Magog et Morilac. Ces six commissions scolaires ont, au cours des derniers mois, demandé leur retrait de la Commission scolaire régionale afin de prendre la charge elles-mêmes de leurs enseignements primaire et secondaire.

La Régionale a aussi accepté sa cessation d'existence, telle que demandée par la dernière commission scolaire qui en faisait partie, la Commission scolaire catholique de Sherbrooke. La CSCS

sera donc la commission scolaire qui subsistera au sens de l'article 449 de la Loi sur l'instruction publique.

La CSCS et les six autres commissions scolaires intégrées de la région auront donc, à compter du 1er juillet prochain, la responsabilité des écoles primaires et secondaires de leur territoire respectif, si le ministre acquiesce à leur demande d'intégration.

Les deux résolutions de la Régionale joindront donc les autres documents relatifs à la demande d'intégration qui doivent être déposés à la Direction régionale de l'Estrie du ministère de l'Éducation avant mars 1986 pour procéder à l'intégration en juillet.

Plan d'aménagement de la cellule Wilson

## Les maisons multifamiliales seraient interdites face au Carrefour de l'Estrie

**SHERBROOKE** — Le plan d'aménagement de la cellule Wilson, qui sera présenté ce soir aux citoyens de ce secteur de la ville de Sherbrooke, ne permettra pas la construction de maisons multifamiliales en bordure du boulevard Portland, face au Carrefour de l'Estrie, et il prévoit toujours la fermeture de la rue Wilson à la hauteur de la rue Chapais.

Ce sont là les deux éléments qui risquent de provoquer les débats les plus animés lors de la réunion d'information convoquée par l'administration municipale pour ce soir à l'église Saint-Boniface de la rue Morris.

En somme, le schéma d'aménagement qu'on propose aujourd'hui aux citoyens de ce secteur, délimité au sud par le boulevard Portland, l'autoroute 410 à l'ouest et les futurs boulevards Lionel Groulx à l'est, et Marie-Victorin au nord, comporte trois changements ma-

jeurs comparativement au plan soumis par les services techniques de la Ville au printemps dernier.

Finalement, on ne conserve qu'une seule zone vouée à la construction de maisons multifamiliales, bien en retrait du boulevard Portland, à l'intersection des futurs boulevards Lionel Groulx et Marie-Victorin.

Les trois principaux changements sont les suivants: remplacement de la zone de développement à haute densité en bordure du boulevard Portland par un secteur de

moyenne densité permettant la construction de bâtiments comportant 18 unités de logements au maximum; abandon d'une autre zone de haute densité, en bordure de la rue Mc Crea, pour prévoir plutôt des zones de moyenne et faible densité; et, enfin, établissement immédiat d'une zone de moyenne densité dans le secteur au coin de l'autoroute 410 et du boulevard Portland (la Ville proposait au départ de statuer ultérieurement sur la vocation de cette partie de la cellule Wilson).

«On a établi clairement certains principes», signale le conseiller municipal André Côté, représentant de ce secteur de la ville au conseil municipal. «Tout d'abord, dit-il, les zones de développement s'intègrent et vont en dégradé. On a aussi opté, entre autres, pour ne pas étendre la

zone commerciale mais plutôt la limiter à la rue Richard».

Présentement habitée par environ 3.000 personnes, la cellule Wilson pourrait éventuellement accueillir près de 12.000 résidents grâce aux aménagements domiciliaires qu'on y prévoit.

Notons qu'au centre du secteur couvrant quelque 458 acres, dont une certaine seulement sont développées à ce jour, on conserve un vaste espace public, en plus de deux autres parcs de moindre superficie dans la portion nord-ouest de la cellule Wilson.

Le plan d'aménagement a été élaboré par le comité de travail créé pour l'occasion et composé de sept citoyens du secteur et du conseiller André Côté, épaulés par l'urbaniste Jacques Goudreau et l'animateur de quartier Michel Lapointe.

Médaille d'or au Salon de la PME

## Les efforts de la Maison régionale de l'industrie commencent à porter fruit

par Gilles Dallaire

**SHERBROOKE** — Selon le directeur général de la Maison régionale de l'industrie, M. Pierre Gendron, si l'Association des commissaires industriels du Québec a attribué à ce regroupement d'industriels la médaille d'or qu'elle décerne, depuis cinq ans, à l'issue du Salon provincial de la petite et de la moyenne entreprise, à un organisme qui a épaulé d'une façon particulièrement efficace les dirigeants des petites et des moyennes entreprises du milieu où il oeuvre, c'est que les efforts déployés depuis quatre ans et demi par la Maison régionale de l'industrie ont commencé à porter fruit.

«La preuve la plus éloquentes de l'efficacité de ces efforts axés sur la formation des dirigeants d'entreprise, c'est que, des quelque 120 industriels que regroupe la Maison régionale de l'industrie, 60 pour cent ont joint ses rangs lors de sa création et qu'elle recrute de nouveaux membres, chaque année», a déclaré M. Gendron, au cours d'une conférence de presse tenue, hier, à Sherbrooke, pour souligner l'attribution du prix PME 85 à l'organisme.

Autre preuve, selon M. Gendron: la reconnaissance de l'avance que l'Estrie a prise sur le reste du Québec en matière d'appui aux petites et aux moyennes entreprises par le ministre délégué à l'Emploi et à la Concertation, M. Robert Dean, qui a rappelé, lors d'une visite à Sherbrooke, que, de même que l'Estrie a été la première région du Québec à se doter d'une table régionale de l'emploi, elle a été la première aussi à se doter d'une Maison régionale de l'industrie.

«Cette avance ne doit pas être



Le président de la Maison régionale de l'industrie, M. Jean-Yves Dubé, exhibe fièrement la médaille d'or décernée à cet organisme, à l'issue du Salon provincial de la petite et de la

moyenne entreprise, sous les regards admiratifs du vice-président, M. Lucien Lemay, et du directeur général, M. Pierre Gendron.

perdue», a déclaré M. Gendron en évoquant les projets que les administrateurs de l'organisme caressent, notamment la tenue d'un colloque régional regroupant les dirigeants des petites et des moyennes entreprises estrieennes, la création d'un réseau qui favoriserait les échanges entre les membres de l'organisme de même que la création d'un prix annuel dont le récipiendaire serait un jeune entrepreneur estrien, oeuvrant dans le sec-

teur manufacturier, dont la réussite est particulièrement éclatante.

Le président de l'organisme, M. Jean-Yves Dubé, a, pour sa part, rappelé les démarches entreprises auprès des députés qui représentent l'Estrie à la Chambre des communes dans le but et de sensibiliser la députation régionale aux problèmes que connaissent les petites et les moyennes entreprises de la région et de familiariser les dirigeants d'entreprise avec les rouages com-

plexes de l'administration fédérale.

M. Dubé a affirmé, comme le vice-président de la Maison régionale de l'industrie, M. Lucien Lemay, que les industriels ne doivent rester ni indifférents ni étrangers, aux décisions des hommes politiques car ces décisions, surtout les décisions qui ont trait à la libéralisation éventuelle des échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis, sont lourdes de conséquences pour eux.

La Chaudronnée face à de sérieux problèmes

# La reprise des activités pas assurée

par Stéphane Lavallée

**SHERBROOKE** — Le service alimentaire La Chaudronnée de l'Estrie, à l'intention des jeunes assistés sociaux, est interrompu depuis presque trois semaines et on ne connaît guère le moment où il pourra revivre.

Minée par un conflit administratif interne au début de l'année, faisant face à un déficit d'opération de 16.600 \$ depuis janvier, voyant les subventions du ministère des Affaires sociales (MAS) et de la Direction générale de l'éducation aux adultes (DGEA) non-renouvelées, La Chaudronnée met fin à ses activités afin d'éviter la faillite. Il ne reste environ que 1.000 \$ en caisse.

Et si le service alimentaire peut être éventuellement rétabli, il le sera vraisemblablement au cours de l'hiver, en janvier, février ou mars, à cette période de l'année où

on sert habituellement le plus grand nombre de repas.

"Notre organisme était à régler un problème important: nos installations coûtent trop cher à faire fonctionner", expliquait, hier, le président de La Chaudronnée, Mario Mercier, lors d'une rencontre avec la presse régionale. "Le loyer est élevé, poursuit-il, le facture d'électricité aussi et le système de réfrigération se brisait trop souvent."

On s'affairait, ajoute le président de La Chaudronnée, à tenter de so-

lutionner ces problèmes lorsque l'annonce du non-renouvellement des octrois gouvernementaux est arrivée.

Présentement établi au 162 de la rue Wellington sud, dans un vaste local où le loyer s'élève à 500 \$ par mois, le service alimentaire se lance à la recherche d'un nouveau toit moins dispendieux, voire même gratuit. On pense notamment à s'installer dans un sous-sol d'église.

Mais, cette relocalisation n'aura tout simplement pas lieu si le gouvernement québécois refuse de revenir sur sa décision de ne pas accorder la subvention de 10.000 \$ par le biais du MAS et celle de 6.000 \$ provenant de la DGEA. Tout au plus, affirme-t-on à La Chaudronnée, on pourrait se satisfaire d'une

contribution du milieu avoisinant les 10.000 ou 12.000 \$ pour redémarrer le service alimentaire. Or, signale aussi Mario Mercier, les contributions populaires forment déjà 60 pour cent du budget de fonctionnement de La Chaudronnée, un budget annuel qui frise les 40.000 \$.

C'est décidément le conflit interne survenu au printemps dernier qui a porté un dur coup au groupe. On devait finalement enregistrer, de janvier à avril 1985, des pertes totalisant tout près de 16.700 \$. Malgré un redressement de la situation depuis le mois de mai, les réserves financières de l'organisme ont lourdement été affectées.

Vaut mieux suspendre le service maintenant, explique-t-on au local de la rue Wellington sud, que d'être bientôt contraint de déclarer faillite et perdre ainsi non seulement sa crédibilité, mais aussi les acquis légaux qui assurent l'existence de La Chaudronnée à titre d'organisme de charité.

Des lors, on met en vente certains équipements qui ne pourraient pas être transportés dans un local plus petit et qui, de toute façon, coûtent trop cher à opérer.

"Les jeunes perdent un milieu, déplore Mario Mercier, pas juste une place pour manger. On fait de l'intervention, de l'écoute." "On est une des plus vieilles soupes populaires au Québec, ajoute-t-il, et on ferme alors que d'autres ouvrent dans d'autres villes."

Jusqu'au moment de sa fermeture, La Chaudronnée fournissait un repas par jour à une vingtaine de personnes financièrement démunies mais, en plein hiver, on pouvait accueillir quotidiennement quelque 90 jeunes prestataires de l'aide sociale.



Mario Mercier derrière le comptoir du service alimentaire La Chaudronnée, en panne sèche depuis presque trois semaines

Hausse de 247% du coût des assurances à Magog

## Toutes les alternatives examinées

par Gilles Pelloille

**MAGOG** — Le conseil municipal de Magog étudie toutes les solutions qui lui permettraient d'éviter la hausse exorbitante de tarif que lui soumet la seule compagnie qui a répondu à sa demande de soumission. Une résolution a été adoptée en vue de tenter de prolonger la police d'assurances actuelle, le temps de négocier un meilleur prix, quitte à retourner en soumission.

Si cette manœuvre échouait, les élus ont prévu de souscrire à la police proposée pour une période de

trois mois seulement. Ceci permettrait à Magog de poursuivre ses recherches pour trouver une assurance moins onéreuse; un regroupement est aussi envisagé avec d'autres villes si le mouvement de contestation s'étend parmi les membres de l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Le prix demandé par le soumissionnaire actuel, la compagnie Pratte-Morrisette, s'élève à 156,168 \$; cette somme comprend les options indispensables telles que recommandées par l'actuaire de la

ville; il faut toutefois y ajouter la taxe de 9%, ce qui porte le total à 170.223 \$.

L'an passé, Magog avait payé 49.000 \$ pour se couvrir contre les mêmes risques, mais pour une période de neuf mois seulement. Cette hausse d'assurances évaluée à 218% pour la police d'assurances seulement, et à 247% en réalité avec la taxe provinciale, pourrait faire augmenter les taxes municipales de 2% l'an prochain à moins que le conseil parvienne à faire baisser le prix demandé par l'assureur.

## Policiers de Magog: demandes révisées

**MAGOG (GP)** — A l'occasion de la dixième séance d'arbitrage entre l'Association des policiers-pompiers de Magog et la Ville tenue mardi à l'Hôtel de ville, la partie syndicale a déposé de nouvelles demandes qui sont en fait une révision de celles qui étaient à l'étude depuis un an.

La mise à jour se veut une contre-proposition aux demandes patronales, mais surtout, elle contient des demandes salariales pour l'année 1985 qui se termine sans accord entre les parties. Les policiers-pompiers magogois demandent la parité avec les policiers de Sherbrooke en étalant l'augmentation de salaire sur quatre étapes pour en amortir l'impact. Le procureur des policiers, Me Guy Bélanger, a ra-

pidement fait le tour des autres propositions syndicales. Il s'agit entre autres de définir les tâches des employés à temps partiel tout en limitant leur nombre à deux, de l'assurance vie-santé que les policiers voudraient voir payée par la ville tandis qu'ils offrent de payer eux-mêmes leur assurance-salaire.

Le syndicat propose par ailleurs une nouvelle formule visant à l'évaluation et aux promotions du personnel après avoir entendu un témoin expert de la partie patronale la semaine dernière. Le tribunal devrait entendre la preuve syndicale sur ces demandes la semaine prochaine.

Par ailleurs, appelé à témoigner

devant le tribunal d'arbitrage, le président de l'Association des policiers-pompiers, le sergent Adrien Mercier a mentionné qu'il avait eu quelques rencontres avec M. Richard Parenteau, président de la firme RGP. Ces rencontres se sont déroulées au début de l'année 1985 au domicile de M. Parenteau en la seule présence du secrétaire de l'Association, le constable Réal Demers.

M. Mercier a déclaré avoir été très étonné d'être invité à négocier seul à seul avec M. Parenteau. En effet, il savait à l'époque que M. Parenteau avait comme mandat de réorganiser le poste de police, mais pas celui de négocier la convention

collective. A sa connaissance, le négociateur officiel de la ville était M. Réal Arsenault; il a donc appelé le maire Antonio Lacasse qui lui a confirmé le nouveau mandat du président de RGP, sous réserve d'approbation des négociations par le conseil.

Hors, MM. Mercier, Parenteau et Demers en étaient justement parvenus à une entente globale sur la convention collective de travail échu alors depuis un an, mais le conseil municipal a désavoué cet accord. D'autres rencontres ont lieu, cette fois en compagnie de M. Arsenault, mais les propositions de la ville étaient alors à la baisse et il n'y a pas eu d'entente.

## L'arbitre rappelle à l'ordre le procureur syndical

**MAGOG (GP)** — "Je ne tolérerai pas que l'on fasse un procès d'intention au témoin M. Richard Parenteau ou que vous posiez des questions qui sèment le doute sans apporter de preuve et qui mettraient en cause la réputation du témoin ou qui porteraient atteinte à sa personnalité". C'est en ces termes que Me Bernard Lefebvre, arbitre dans la cause opposant la Ville et les policiers-pompiers de Magog a rappelé le procureur syndical à l'ordre.

Son intervention est venue à la suite du dépôt par M. Parenteau, président de la firme RGP, de sa facturation totale à la ville, tant pour la réorganisation du poste de police que pour son rôle lors des séances d'ar-

bitrage. Les montants déposés devant le tribunal indiquent que la firme RGP a facturé 20.915 \$ au chapitre de la réorganisation et 13.435 \$ pour l'arbitrage, soit un total de 34.350 \$.

Lors de sa démonstration pour mettre en doute la qualité d'expert de M. Parenteau, l'avocat syndical voulait faire dire au témoin qu'il avait tout fait pour obtenir la remise du document chiffrant le montant de sa facturation à la ville après les élections municipales partielles du 20 octobre dernier. "Veuillez cesser toute allusion à un complot de M. Parenteau pour retarder son témoignage", a demandé l'arbitre après avoir délibéré avec les deux assess-

JUSTICE

POUR TOUS

Une demi-heure légère démystifiant avec humour l'univers juridique

avec CLAUDE GASSE, GILBERT COMTOIS, DANIELLE BISSONNETTE, JOHANNE FONTAINE et plusieurs autres.

9 CKSH TV

MERCREDI, 21h30

UNE PRÉSENTATION DE L'AIDE JURIDIQUE

CE SOIR: LE RECEL

50277

Comment obtenir du comptant aux U.S.A. en deux temps, trois mouvements?

La réponse dans ce journal vendredi, le 1<sup>er</sup> novembre

BANQUE ROYALE

EXPO 86 LA BANQUE OFFICIELLE D'EXPO 86

Parlez-moi d'une banque... Royale!

## Route 255 près d'Asbestos Les travaux terminés demain

par Ginette Julien Gagné  
ASBESTOS — Les travaux de réfection d'un tronçon de la route 255, reliant Asbestos à la municipalité de Sipton, prendront fin demain.

C'est du moins ce qu'a affirmé hier M. André Gagné, de A. Gagné Construction, à condition, a-t-il souligné, "d'avoir la collaboration de la température!"

En marche depuis juillet dernier, ces travaux d'un coût total de 536.000 \$ couvrent une distance de 2,26 km. A. Gagné Construction a été responsable de la mise en forme de la route tandis que Sintra a vu à l'exécution des travaux de pavage.

Notons qu'un système d'égouts pluviaux a été installé sur la moitié de la distance totale et que la mise en place d'un ponceau facilitera désormais l'écoulement des eaux de surface afin d'éviter une accumulation indésirable d'eau sur la route, comme ce fut le cas par le passé.

En bref, l'état général de la route a été grandement amélioré: les petites côtes qui parsemaient le parcours ont été aplanies pour le confort des automobilistes. Dans leur ensemble, les travaux se sont déroulés sans histoire.

## Ruisseau Dory La balle dans le camp fédéral

— le maire Lupien

RICHMOND (GM) — A la suite d'une rencontre la semaine dernière avec les représentants du ministère fédéral de l'Environnement, le maire de Richmond, André Lupien, a déclaré que le dossier de la canalisation du ruisseau Dory est désormais connu des gens du fédéral et que la balle est maintenant dans leur camp.

"Lors de cette rencontre, nous avons sensibilisé les fonctionnaires et les gens concernés, et ils nous ont assurés que le dossier faisait partie des priorités du ministère mais qu'il ne pourrait être traité durant l'exercice financier actuel, parce que les budgets sont épuisés dans ce secteur", a confié le maire de Richmond.

Le projet pourrait alors être reporté à l'année 1986-87, entendu que le programme d'aide aux zones sinistrées demeure en vigueur.

En effet, Mme Beth Evanson, l'adjointe au ministre de l'Environnement, M. McMillan, a laissé entendre à la délégation que le gouvernement allait procéder à des coupures et qu'ils devaient attendre les développements en cette matière.

"Quoi qu'il en soit, nous devrions avoir une réponse du gouvernement fédéral au cours des prochains jours relativement à notre visite. Après quoi, nous déciderons des mesures à adopter", de déclarer M. Lupien.

## CLSC à Valcourt: le résultat de démarches répétées

par Gaétan Barrette

VALCOURT — Lors de l'inauguration officielle du nouveau point de service du CLSC du Val Saint-François à Valcourt, Mme Micheline Roy, présidente du CLSC, a souligné l'importance de cette journée qui marque l'aboutissement de nombreuses démarches de citoyens qui avaient à coeur le développement de leur communauté.

L'inauguration s'est déroulée devant près d'une centaine de personnes oeuvrant pour la plupart dans le domaine des services sociaux. Quelques invités de marque étaient présents lors de l'inauguration, dont Madame Carmen Juneau, députée de Johnson, et M. Camille Rouillard, maire de Valcourt.

Faisant l'historique du point de service de Valcourt, Mme Roy a rappelé que c'est au printemps 1982 qu'un groupe de citoyens de Valcourt forma le Comité promoteur du point de service et contacta officiellement le CLSC pour réaliser son projet. Le Conseil d'administration a réagi favorablement considérant le fait que la population de Valcourt et région méritait mieux que ce qu'elle recevait.

"De part et d'autres des mémoires sont produits et les démarches officielles sont multipliées auprès des autorités gouvernementales. A l'automne 1983 et 1984, le CLSC tient son assemblée annuelle dans la zone de Valcourt et, à compter de 1984, des personnes de Valcourt siègent au Conseil d'administratif du CLSC", a mentionné Mme Roy tout en mettant en évidence la contribution active de plusieurs personnalités dont M. Camille Rouillard, maire de Valcourt, M. Albert Painchaud, directeur général du CRSSS de l'Estrie et les ministres de la santé et des services sociaux qui se sont succédés à Québec.

"Mais l'inauguration du point de services est d'abord le résultat de l'acharnement d'un groupe de personnes du milieu" a-t-elle ajouté. De même, Madame Roy a rappelé qu'à partir de 1984, le CLSC de Valcourt a graduellement démarré ses services, à mesure que des crédits financiers lui étaient accordés.

Mme Roy a, par ailleurs, précisé que le CLSC sera en mesure sous peu d'assumer la gamme des services sociaux dont la responsabilité lui est dévolue. "Souhaitons que les autorités en place puissent bientôt accorder au CLSC les crédits nécessaires pour compléter la gamme des services de base, en particulier en ce qui a trait à l'organisation communautaire et au programme d'hygiène dentaire dans les écoles" a-t-elle conclu.

## 4e édition du Répertoire environnemental

SHERBROOKE — La Direction des communications et de l'éducation du ministère de l'Environnement, afin de favoriser les contacts et les échanges entre les groupes, associations et organismes québécois oeuvrant dans le domaine de l'environnement et de les faire connaître à la population québécoise, vient de faire paraître la quatrième édition du répertoire environnemental.

Cette publication présente quelque 875 groupes, associations et organismes par thèmes d'activités. L'édition 1985 du répertoire environnemental, qui compte 313 pages, est encore plus complète que l'édition précédente. On trouve pour chaque groupe et structure d'accueil toutes les coordonnées nécessaires.

Le répertoire présente aussi en annexe la liste des publications périodiques des organismes, l'index alphabétique et la liste des groupes et des structures d'accueil regroupés par région.



## D'OUVERTURE D'UN AUTRE

# sports experts

Les magasins Sports-Experts de Magog et du Centre-ville de Sherbrooke sont heureux d'annoncer l'ouverture d'un nouveau magasin Sports-Experts au Carrefour de l'Estrie (anciennement Arlington).

**SOULIERS**

En cuir. P.S.M. 49.99

**Spécial 29<sup>99</sup>**

Skiez à bon compte dans plus de 55 centres de ski!

**Le livre d'escompte pour le ski**

P.S.M. 32.95

**Spécial T.V. 19<sup>99</sup>**

Maximum: 2 par client

**COL ROULE**

P.S.M. 11.99

**Spécial 5<sup>99</sup>**

**NOUVEAU EN ESTRIE**

## GET OFF YOUR HIGH HORSE

Rég. \$30.00  
**Spécial \$22**  
2 pour \$40

Ils apprivoisent les lions, luttent contre les alligators, combattent les mouches noires, bousculent les poupées... les joueurs exotiques règnent en chemises High Horse.

**Assez c'est assez**  
**DESCEND DE TES GRANDS CHEVAUX**

**etirel**

Grandeurs disponibles: 4 à 16 ans. Choix de plusieurs coloris.

Une pièce étirée pour plus de confort. 100% polyamide isolant. Col: 549.99

**79<sup>99</sup>**

Un nouveau système anti-voil pour ski

**multiok**

P.S.M. 24.98

**PRIX SKI 15<sup>99</sup>**

Une pièce étirée pour plus de confort. 100% polyamide isolant. Col: 519.99

**99<sup>99</sup>**

	P.S.M.	Spécial
Look 39S	79.99	<b>34.99</b>
Geze 909	79.99	<b>34.99</b>
Tyrolia 280 D	130.00	<b>59.00</b>
Salomon 647	130.00	<b>77.00</b>
Salomon 747	160.00	<b>88.00</b>
Tyrolia 390D	160.00	<b>88.00</b>
Look 99 HP	160.00	<b>88.00</b>

	P.S.M.	Spécial
Rossignol GLX Jr	89.99	<b>69.00</b>
Kneissl Blue Star Team	249.99	<b>119.00</b>
Rossignol Topas	229.99	<b>119.00</b>
Rossignol GLX Sr	299.99	<b>149.00</b>
Fisher SC 4 Vacuum	449.99	<b>299.00</b>
Fisher RC 4 Vacuum	449.99	<b>329.00</b>

## ENSEMBLES DE SKI ALPIN

**JUNIOR**

Ski Tecno ou Rossignol  
Fixations Look 19  
Bottes Tecno Sprint  
Bâtons  
Pose incluse  
P.S.M. 211.96

**139<sup>00</sup>**

**ADULTE**

Ski Tecno Nova  
Fixations Look 39  
Bottes Tecno Nevada  
Bâtons  
Pose incluse  
P.S.M. 399.96

**179<sup>00</sup>**

**Spécial TV**

Prix valides jusqu'au samedi 2 nov. 85



**NOUVEAU!**  
Carrefour de l'Estrie (anciennement Arlington)  
**567-5286**  
50, rue Grandes-Fourches, Centre-ville Sherbrooke  
**566-4414**  
333, rue Principale, Centre-ville Magog  
**843-1331**

Le premier de quelques projets à être annoncés sous peu?

# Auberge Estrimont inaugurée: un complexe de 5 millions \$

par Michel Morin  
**ORFORD** — Avec l'inauguration de l'Auberge Estrimont, complexe hôtelier de 48 chambres construit au coût de 5 millions \$ dans la municipalité du Canton d'Orford, l'on assistera probablement, au cours de la présente campagne électorale, à l'annonce de quelques autres projets d'importance dans cette zone touristique internationale Magog-Orford.



Marcel Léger



Raynald Fréchette

C'est du moins ce qu'a laissé sous-entendre, hier, le député-ministre de Sherbrooke Raynald Fréchette.

Devant une centaine d'invités, dont le ministre du Tourisme Marcel Léger, M. Fréchette a indiqué que d'autres projets à caractère touristique pourraient se concrétiser au cours des prochaines semaines.

"Ce n'est pas parce que nous sommes dans une période spéciale que les projets qui ont franchi les étapes administratives ne peuvent pas se réaliser et éventuellement être annoncés", de dire en substance le ministre, qui a soutenu que l'éventuelle annonce de ces projets ne pouvait être reliée à la présente campagne électorale.

Un million \$

Lors de l'inauguration

de l'Auberge Estrimont, le ministre du Tourisme, Marcel Léger, a indiqué que le gouvernement du Québec avait versé une contribution financière d'un million de dollars, dans le cadre du programme d'Aide au développement touristique.

Qui plus est, la Société en commandite Auberge Estrimont enr. a obtenu la garantie d'un prêt de 2.250.000 \$ et s'est prévalu du volet Protection contre la hausse du taux d'intérêt, en vertu du programme de Financement des entreprises.

Faisant référence à la tenue du sommet socio économique de l'Estrie, M. Léger a insisté sur l'importance d'avoir, en Estrie, un produit touristique important, particulièrement dans la zone tou-

ristique internationale Magog-Orford.

### Autres investissements

Sans préciser plus en détail sa pensée, M. Jacques Charron, administrateur au sein de la société en commandite Auberge Estrimont enr. a confirmé que d'autres projets étaient présentement à l'étude.

"Je ne veux rien dévoiler pour l'instant, mais je puis dire que

ces projets touchent les secteurs de l'hébergement et du sport. L'inauguration de l'Auberge Estrimont est une première étape dans un complexe qui sera encore plus grand que cela", de confier M. Charron.

Outre l'aide financière du gouvernement provincial, les promoteurs ont bénéficié de la contribution du Fédéral qui a versé un montant de 323.000 \$.



Jacques Charron

L'Auberge Estrimont, 48 chambres, comprend deux blocs de 24 unités chacun et un bloc central dans lequel sont offerts les services de réception, de salle à manger, de bar, de salles de réunion et de réception.

De plus, on y retrouve de nombreux équipements sportifs pour la pratique du tennis, du squash, de la natation, du racquetball et du golf.

**ELECTION MUNICIPALE DE LENNOXVILLE**  
**LUNDI LE 4 NOVEMBRE**  
 Ecole Saint-Antoine, de 9h00 à 18h00.

**VOTEZ POUR**  
**DUNCAN BRUCE**  
 à la mairie

**UN HOMME COMPETENT POUR UNE MEILLEURE QUALITE DE VIE A LENNOXVILLE.**

Annonce autorisée et payée par le comité.

## les pharma-centres Cumberland

Des économies 7 jours par semaine

**Toujours UN VRAI 10% d'escompte le dimanche** Exception faite des spéciaux

**ALCAN**  
 PAPIER D'ALUMINIUM  
 25'

**77¢**

**PALMOLIVE**  
 DÉTERGENT À VAISSELLE  
 1.5 LITRES  
 RÉG. \$4.49

**2.79**

**MONTRE POUR HOMME**  
 AVEC BRACELET DE CUIR VÉRITABLE  
 OU  
**MONTRE D'ALLURE SPORTIVE**  
 AVEC BRACELET RÉSISTANT

**PRIX À TOUT CASSER!**  
 VOTRE CHOIX  
**2.99**

**PURRR**  
 NOURRITURE POUR CHATS  
 3 BOITES  
**88¢**

**ATRA PLUS**  
 CARTOUCHES DE LAMES JUMELÉES  
 PQT. DE 5  
**2.27**

**NOUVEAU DRY IDEA**  
 DÉODORISANT EN AÉROSOL  
 200 mL  
 RÉG. \$2.99

**2.29**

**CURE-OREILLES CUMBERLAND**  
 400 Swabs  
 PQT DE 400  
**1.99**

**SCOPE**  
 RINCE-BOUCHE  
 750 mL  
 RÉG. \$3.97

**3.47**

**GRATUIT**  
 MOUSSE COIFFANTE FREE HOLD  
 100 g  
 AVEC TOUT ACHAT DU SHAMPOING COLORANT HAUTE MODE DE L'OREAL

**4.99**

**IMPORTÉES**  
 TABLETTES DE CHOCOLAT 'BARONIE' ASSORTIES  
 80 g  
**59¢**

**SURBEX-500**  
 20% de rabais  
 Vitamines B Complex avec C-500 g  
 100 comprimés  
**5.98**

**BAIN MOUSSE JACKLON**  
 500 mL  
**99¢**

**Gratuit!**  
 L'AIR DU TEMPS NINA RICCI  
 PARFUM 3 mL DANS UNE CAGE À OISEAUX  
 AVEC TOUT ACHAT DE \$15.00 DE PRODUITS NINA RICCI

**Mr NOODLES**  
 Nouilles instantanées. Saveurs assorties.  
 85 g  
**19¢**

**CUMBERLAND**  
 NETTOYEUR TOUT USAGE AVEC POMPE  
 700 mL  
**1.99**

**L'OREAL**  
 ULTRA RICHE SHAMPOING ET CONDITIONNEUR  
 PAQUET 450 mL + 450 mL  
**3.99**

**CENTRE D'ACHATS KING SHERBROOKE**  
 OUVERT LE DIMANCHE  
 Gabriel A. Zako, prop.

**GALERIES QUATRE-SAISONS SHERBROOKE**  
 OUVERT LE DIMANCHE  
 Louis Abdalla et Gabriel A. Zako, prop.

**COATICOOK 28, RUE CHILD**  
 OUVERT LE DIMANCHE  
 Louis Abdalla, prop.

**CLUB DE L'AGE D'OR CUMBERLAND**  
 50% DE RABAIS (DU LUNDI AU SAMEDI)  
 Aux personnes de 55 ans et plus  
 Informez vous à votre pharmacie

Prix valables du 30 octobre au 5 novembre 85 ou jusqu'à épuisement de stocks. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités par client. Les photographies figurent à titre d'illustration seulement. Prix en vigueur au comptoir seulement.

### Richmond en bref

**RICHMOND (GM)** — La firme Camoplast (division LaSalle) est autorisée à achever la construction des eaux de la toiture de sa nouvelle propriété puisqu'il s'agit d'eaux pluviales.

La ville avisera Bell Canada que leur demande, concernant l'installation d'un poteau et d'une ancre sur la rue Dufferin, ne relève pas de la municipalité, puisque le terrain visé est situé sur la propriété de l'Église Unie du Canada et que, par conséquent, l'autorisation doit émaner de cet organisme.

La ville de Richmond accepte le compte présenté par la firme Les Laboratoires Sherman (Sherbrooke Inc.) au montant de 3,632 \$, représentant ses honoraires professionnels pour la surveillance de la réfection de la toiture de la bâtisse occupée par la compagnie de Chaussures H.H. Brown (Canada) Ltée appartenant à la ville.

Les autorités municipales acceptent la soumission de la firme Urbanitek Inc., au montant de 400 \$, en vue d'analyser et de préparer un rapport qui sera remis à la MRC du Val St-François, concernant une proposition d'aménagement du territoire pour les cinq prochaines années.

La ville a accepté la soumission de Dyson & Armstrong Limitée pour l'approvisionnement de l'essence des véhicules de la ville, allouant un escompte de .01 \$ du litre par rapport au prix indiqué sur les pompes, plus un escompte supplémentaire de 2 p. cent accordé par la compagnie Impériale sur le total de la facture mensuelle, conformément à leur soumission datée du 30 septembre 1985.

Le secrétaire-trésorier est autorisé à émettre un chèque au montant de 300 \$ à l'organisation du Patinage artistique, montant qui représente la balance de leur subvention pour l'année 1985, à même les fonds votés à la Commission des Loisirs de Richmond Inc.

Le directeur de Police, M. Emeril Perreault, est autorisé à prendre les dispositions nécessaires pour faire élever le feu de circulation installé à l'intersection des rues Craig et Collège, étant donné le remplacement d'un poteau de Bell Canada à cet endroit.

La ville de Richmond accepte de louer le garage et le terrain de M. Victor Sullivan situé sur la rue St-André à Richmond pour le prix de 125.000 \$ par mois. Cette localisation servira à entreposer la machinerie de la ville pour l'hiver ainsi que le sable, le concassé et le sel à chemin.

Pour la troisième année consécutive, la paroisse Ste-Famille de Richmond organise sa contribution volontaire. Plus de 100 sollicités bien identifiés passeront au domicile de chaque paroissien à partir de cette semaine et ce, jusqu'au 3 novembre, remettre une enveloppe afin de recueillir les offrandes des paroissiens. MM. René Létourneau, Albert Dunn, Ronald Ouellet et Willie Poirier sont les principaux responsables de cette sollicitation.

Grâce aux mini-centrales hydro-électriques à Coaticook

# Des économies de 15,000 \$ par heure de pointe

**COATICOOK** — Le projet de mini-centrales hydro-électriques à Coaticook sera complété dans trois semaines, a confirmé hier le maire de la Ville, André Langevin.

Se disant satisfait du déroulement des travaux, M. Langevin a précisé que les turbines seront installées d'ici deux semaines.

Selon M. Roma Fluet, directeur général de la Ville de Coaticook, Hydro-Québec continuera d'approvisionner les utilisateurs de la région de Coaticook dans une proportion de 90 pour cent.

Les mini-centrales interviennent

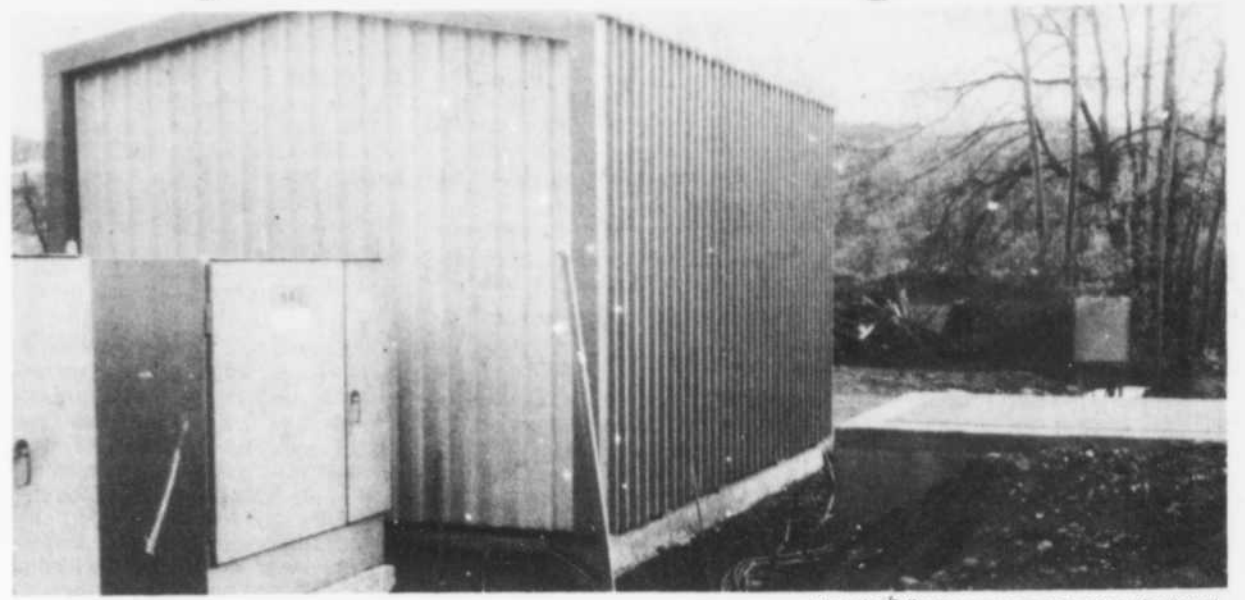
aux heures de pointe, c'est-à-dire durant les journées les plus froides de l'hiver et durant la période des Fêtes, à cause de l'emploi massif de décorations de Noël.

L'intervention des mini-centrales pourrait faire économiser près de 15,000 \$ par heure de pointe à la Ville de Coaticook. On prévoit donc que, d'ici cinq ans, les dépenses relatives à la

mise en marche de ces équipements auront été remboursées à même les profits générés par ces derniers.

Le coût des travaux atteindra 1,4 million \$ dont 614,000 \$ ont été versés sous forme de subvention dans le cadre du programme Enerdémio. La partie remboursable par la Ville sera donc de 811,000 \$.

"Nous sommes très heureux de ces nouvelles acquisitions qui, potentiellement, pourraient nous enrichir de 200,000 \$ par année d'ici cinq ans," de conclure M. Fluet.



(Photo La Tribune par Jacques Bouchard, Coaticook)

Une des mini-centrales hydro-électriques à Coaticook

## Création d'emploi: East-Angus n'est pas satisfait

par Jean-Yves Provencher

**EAST ANGUS** — "Alors qu'il est prouvé que chaque nouvel emploi manufacturier génère deux emplois dans les services, seulement 0,5 emploi est généré dans la ville d'East Angus. Nous avons donc un déficit de 1,5 emploi dans les services pour chaque emploi créé dans l'industrie".

C'est ce qu'a révélé le maire d'East Angus, M. Roland Brousseau, lors d'une entrevue à son bureau. "Ce qui fait que beaucoup de citoyens vont chercher les diffé-

rents services dont ils ont besoin en dehors de la municipalité." L'arrivée prochaine d'un point de service du CLSC Fleur de Lys s'avère par le même fait essentiel mais insuffisant, dans ce contexte.

M. Brousseau souligne encore la reprise marquée du secteur industriel à East Angus. De fréquentes rencontres avec le ministère de l'Énergie et des Ressources ainsi qu'avec la compagnie Cascades, laissent présager un développement imminent.

"Il y a de gros projets dans l'air" laisse tomber M. Brousseau, à la fin de l'entrevue.

## Tous feux allumés le soir de l'Halloween

**MAGOG (GP)** — Le service de police effectuera une surveillance spéciale le soir de l'Halloween, dans les rues de la ville.

Pour l'occasion, cinq auto-patrouilles circuleront tous feux allumés, à partir de 16 heures jusqu'en milieu de soirée.

La mission des patrouilleurs sera d'assurer la sécurité des jeunes enfants qui feront du porte à porte dans tous les déguisements possibles et imaginables.

"Les voitures de patrouilles au-

ront leurs feux rouges clignotants allumés pendant toute la soirée, mais ce ne sera pas pour poursuivre des voleurs. Leur travail sera strictement préventif ce soir-là," a indiqué le chef de police de Magog, M. Stephen Roy.

Par contre, même en tenant compte de la présence des policiers, il est conseillé aux parents d'accompagner les plus jeunes des enfants dans leur parcours du voisinage.

## Richmond: nouveaux logements disponibles

**RICHMOND (GM)** — Les responsables des "Habitations de la Jonction", nouvel organisme sans but lucratif, désirent informer la population de Richmond et des environs que le nouvel immeuble situé sur la rue Manning, est fin prêt.

De plus, quelques logements sont encore disponibles.

Les familles avec enfants, les couples et les ménages constitués d'au moins deux adultes âgés de moins de 65 ans, peuvent obtenir plus d'informations en téléphonant au CLSC du Val St-François, au 826-3781, ou en s'adressant à M. Claude Davignon, président bénévole du conseil d'administration des "Habitations de la Jonction".

## Rencontres pour les parents d'enfants de 2,5 à 5 ans

**WINDSOR (CC)** — Sous le thème "Être parent toute une aventure", une série de cinq rencontres est actuellement en voie d'organisation à l'intention des parents d'enfants âgés entre 2 ans et demi et 5 ans.

Conçues par l'équipe "Petite enfance" du Centre local de services communautaires (CLSC) du Val-St-François, en collaboration avec la Commission scolaire régionale de l'Estrie (CSRE), ces rencontres s'adressent à tous les parents désireux de réfléchir à leur rôle et d'échanger avec d'autres parents sur différents sujets qui les préoccupent.

Entre autres sujets abordés, il y aura le développement de l'enfant,

ses besoins physiques, intellectuels et affectifs, sa sexualité, les fêtes, les repas, etc.

Les rencontres seront animées par Mme Marie Rhéaume, une éducatrice d'expérience, elle-même mère d'enfants en bas âge. Des sessions sont prévues dans les quatre zones du territoire desservi par le CLSC du Val-St-François: cet automne à Windsor et Richmond, cet hiver et le printemps prochain à Bromptonville et Valcourt.

Les parents de Windsor et Richmond recevront une invitation par courrier d'ici quelques jours. Si le nombre d'inscriptions est suffisant, il pourrait y avoir des rencontres ailleurs.

## Subvention de 14,000\$ au club d'âge d'or de Notre-Dame-des-Mères

**NOTRE-DAME-DES-MERES** — Le député fédéral de Richmond-Wolfe, Alain Tardif, a annoncé l'octroi d'une subvention de 13,980 \$ au club d'âge d'or de Notre-Dame-des-Mères.

Cette contribution qui provient du programme Nouveaux Horizons du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, permettra au

club d'âge d'or de rénover son local aux fins d'organiser diverses activités, tels que des repas communautaires, l'audition de musique ainsi que des soirées récréatives et dansantes.

Le club s'est vu céder un local par la fabrique de cette petite localité et ce, pour une période de 10 ans.


## Salon du jeu éducatif

**VALCOURT** — L'école primaire La Chanterelle de Valcourt et le Centre culturel Yvonne L. Bombardier invitent la population de Valcourt et la région, à un Salon du jeu éducatif, le mardi 5 novembre.

La Maison Pédago donne aux parents l'occasion de connaître un













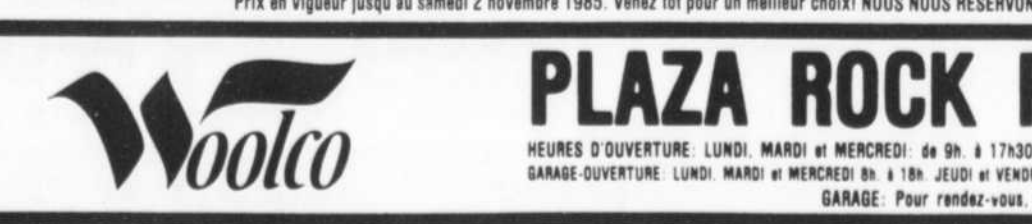
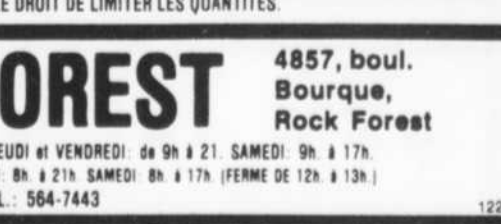
vaste choix de produits de qualité, et aux enfants, la joie de découvrir un monde de jeux sans violence.

Cette exposition-vente aura lieu à l'Agora de La Chanterelle, entre 15 heures et 20 heures, le mardi 5 novembre seulement.



**Woolco**  
BOUTIQUE  
DES PRODUITS  
COSMETIQUES

# OCCASIONS SENSAS!

 <p><b>22% EN PRIME</b></p> <p>Shampooing Head &amp; Shoulders 450 ml et 100 ml en prime.</p> <p><b>4<sup>29</sup></b> chac.</p>	 <p><b>32% EN PRIME</b></p> <p>Lotion "Soins Intensifs" Vaseline Ordinaire ou aux herbes et aloès 500 ml et 160 ml en prime.</p> <p><b>3<sup>37</sup></b> chac.</p>	 <p>Marcelle® MOISTURE CREAM CRÈME HYDRATANTE</p> <p>Avec tout achat de 9.50 ou plus de produits Marcelle vous recevrez une crème hydratante Marcelle en prime. 50 ml.</p> <p>Prix courant, chac.: <b>7<sup>69</sup></b></p>
 <p><b>CAMAY</b> Bath Pack SOAP 420 g</p> <p>Savonnettes Camay 3 pains de 140 g.</p> <p><b>1<sup>59</sup></b> chac.</p>	 <p>Dentifrice Crest en pompe 100 ml.</p> <p><b>1<sup>89</sup></b> chac.</p>	 <p>Mascara "Formula" ou "Miracle" L'Oréal <b>4<sup>49</sup></b> chac.</p> <p>Vernis à ongles L'Oréal <b>3<sup>37</sup></b> chac.</p>
 <p>Fixatif French Formula 400 g.</p> <p><b>1<sup>99</sup></b> chac.</p>	 <p>Traitement Rave MASQUE CHEVEUX</p> <p><b>2<sup>19</sup></b> chac.</p>	 <p>Shampooing colorant L'Image Toutes teintes</p> <p><b>4<sup>99</sup></b> chac.</p>
 <p>Cartouches en prime Cartouches à raser "Trac II" ou "Atra" de Gillette Paquet de 10 et 2 en prime.</p> <p><b>3<sup>47</sup></b> chac.</p>	 <p>Déodorant "Secret" Régulier. 300 ml</p> <p><b>3<sup>69</sup></b> chac.</p>	 <p>Permanente "Première" L'Oréal <b>3<sup>49</sup></b> chac.</p>
 <p>Coussin chauffant Solaray N° S100.</p> <p><b>14<sup>99</sup></b> chac.</p>		 <p>Séchoir-pistolet Merit N° 5066</p> <p><b>19<sup>99</sup></b> chac.</p>

Prix en vigueur jusqu'au samedi 2 novembre 1985. Venez tôt pour un meilleur choix! NOUS NOUS RESERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITES.

Ça fait plaisir de regarder

# VIDÉO COUNTRY

Mercredi à 19 h 00



La nouvelle société s'appelle Textiles Monterey

# Fusion de Celanese avec Textiles Doric

par Richard Jean  
**DRUMMONDVILLE** - Les compagnies Celanese Canada Inc. et Textiles Doric Ltée ont dévoilé hier en fin d'après-midi à Drummondville un vaste projet d'expansion dans le domaine du textile, en annonçant conjointement leur fusion pour la

création d'une nouvelle entreprise, celle des Textiles Monterey Inc., qui aura pour mandat la fabrication et la mise en marché d'une large gamme de tissus de fibres synthétiques et mélangées. L'annonce d'hier est cependant sujette à un accord final.

La nouvelle société se portera acquéreur des installations de tissage, de teinture et d'apprêt de Celanese Canada à Drummondville et de celles de Doric à St-Jean-sur-le-Richelieu. Selon les données 1984, elle atteindra un chiffre d'affaires d'environ 80 millions \$ et comptera 740 employés, dont 600 de l'usine drummondvilloise.

Le nouveau président de l'administration de Textiles Monterey Inc. et actuel président du groupe des textiles de Celanese Canada, il a déclaré que la compagnie Celanese demeurait propriétaire et exploitante de la section des fibres de l'usine de Drummondville et qu'elle

assurerait l'approvisionnement de Textiles Monterey en fibres de polyester et d'acétate.

### Étape importante

Il a ajouté que la naissance de cette nouvelle société constituait

une étape importante dans le processus visant à assurer le succès futur des activités fusionnées dans le secteur des tissus et servait de précaution ou de force dans l'implantation éventuelle ou non de la politique du libre-échange.

## Le député Maurice Tremblay a choisi un procès devant juge et jury

par Maurice Cloutier  
**ARTHABASKA** - Le député Maurice Tremblay, qui fait face à une accusation de voies de fait avec lésions corporelles sur la personne de Me Robert Desaulniers de Daveluyville, a opté pour un procès devant juge et jury.

L'accusation déposée contre lui le 16 septembre par le procureur en chef du district judiciaire de St-François, Me Michel Pinard, se rapporte à des événements survenus le 24 mai dernier, à la résidence de Me Desaulniers, président de l'association conservatrice de Lotbinière. M. Tremblay lui aurait donné deux coups de poing au visage, dont un qui lui aurait fracturé le nez.

Accompagné de son avocat, Me Alain Morand de Québec, le député a comparu très brièvement devant le juge Marc-André Drouin de la Cour des sessions de la paix, au Palais de justice d'Arthabaska, hier matin.

### Enquête le 11 décembre

Le juge Drouin a fixé l'enquête préliminaire de M. Tremblay au 11 décembre prochain. La présence de M. Tremblay et de son épouse dans la salle d'audience, n'est toutefois

pas passée inaperçue parmi les nombreuses personnes présentes.

Fidèle à la position adoptée dès le début de cette affaire, le député a mentionné, à la sortie de la salle d'audience, qu'il ne voulait faire aucun commentaire.

Généralement, les personnes reconnues coupables d'une telle accusation s'en tirent avec une amende de l'ordre de 500 \$. Toutefois, la peine maximale est 10 ans de pénitencier.

### Poursuite

D'autre part, Me Desaulniers a déposé le 11 juillet dernier en Cour supérieure une poursuite en dommages et intérêts de 48 000 \$ contre le député.

Hier, Me Jacques Sylvestre, l'avocat du député dans ce dossier, a confié qu'il a l'intention d'attendre les développements au niveau de la Cour des sessions de la paix avant d'adopter une position précise.

### Dès le 22 novembre

M. Luis G. Monton, présentement vice-président et directeur-général de la division des fibres cellulose et des tissus de Celanese Canada, devient président et chef de la direction de la nouvelle entreprise qui entreprendra officiellement ses activités vers le 22 novembre prochain. M. Marc J. Bosso, président de Doric, deviendra vice-président au marketing de Monterey et M. François Sanchez, directeur de la production de Celanese à Drummondville, occupera le poste de vice-président de la fabrication.

M. Monton a déclaré que Textiles Monterey constituera une société indépendante qui pourra s'appuyer sur près d'un siècle d'expertise dans les domaines de la conception, du tissage, de la teinture et de la mise en marché des tissus.

"L'effet synergique de ce regroupement permettra d'améliorer la compétitivité sur les marchés national et internationaux et offrira une base de développement immédiat de nouveaux marchés," a dit M. Monton.

Quant à M. Raymond A. Che-



L'annonce de la création de la nouvelle société Textiles Monterey a été faite conjointement par MM. Luis G. Monton, Raymond A. Chevrier et François Sanchez.

## Patrick Collins renvoyé à son procès

**ARTHABASKA** - Le motard Patrick Collins, qui est accusé du meurtre au second degré de Sylvain Proulx, survenu au bar Château Rock, à Warwick, le 2 février dernier, a été renvoyé à son procès en Cour supérieure, juridiction criminelle, au Palais de justice d'Arthabaska.

Le juge Maurice Langlois de la Cour des sessions de la paix a rendu cette décision, hier après-midi, à l'issue d'une enquête préliminaire qui a duré trois jours.

Plusieurs des 31 témoins assignés pour cette cause n'ont pas été entendus. Une ordonnance de non publication empêche par ailleurs la presse de relater les propos des témoins qui ont défilé devant le juge.

Collins sera amené devant un juge de la Cour supérieure lundi prochain, le 4 novembre, pour la fixation d'une date pour le déroulement du procès.

Proulx, un membre des Evil's One de Victoriaville, a été descendu alors qu'il sortait du bar. Collins et Marc Fréchette, deux membres des Quidams de Danville, sont accusés de ce meurtre.

L'enquête préliminaire de Fréchette a été repoussée pour la forme au 28 novembre. Il est fort possible que la preuve dans le dossier de Collins soit simplement versée dans le sien.

## Tracteur et non auto


**VICTORIOVILLE** - Le jeune Antoine Beauchesne de Victoriaville, mort accidentellement en fin de semaine, a été écrasé non pas par une automobile, mais plutôt un tracteur de ferme mis en marche par un autre enfant.

Par ailleurs, le Service de protection contre les incendies de Victoriaville a effectué deux sorties. Dans les deux cas, dont aux Industries Victoriaville, les dommages sont à toute fin pratique nuls.

## OBONSOINS

PROMOTION DU 30 OCTOBRE AU 9 NOVEMBRE 1985

**France Godbout-Isabelle**  
83 rue St-Georges, Windsor  
845-7308



**COLGATE**  
Dentifrice assorti  
Tube 100 ml  
**97¢**  
limite 3 par client



**OASIS**  
Jus d'orange  
Cont. 1 L  
**89¢**  
limite 3 par client



**CHIPS LAURENTIDE**  
SAC 400 g  
**1,89**



**COCA-COLA, COKE DIÉTÉ, SPRITE OU SPRITE DIÉTÉ**  
BOUTEILLES CONSIGNÉES BOUT. 750 ml  
**6/3,99**



**DÉTERGENT SURF**  
BOITE 6 L  
**2,99**

\* Sante et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage - éviter d'inhaler.



## Fruits et légumes

**TOMATES ROUGES**  
PRODUIT DES ÉTATS-UNIS  
CANADA NO 1  
GROSSEUR 6 X 7

**99¢ /kg 45¢ /lb**

**RAISINS ROUGES**  
NAPOLEON  
PRODUIT DE L'ESPAGNE

**1,74 79¢ /lb**

**CÉLÉRI**  
PRODUIT DE LA CALIFORNIE  
CANADA NO 1  
GROSSEUR 24

**99¢**

Suite à des délais de livraison et/ou aux variations climatiques de certaines régions, des difficultés d'approvisionnement en fruits et légumes peuvent survenir. Si cette situation devait se produire, votre marchand Bonichoix veillerait à ce que chacun de ses clients soit entièrement satisfait.

Prix en vigueur du mardi 29 octobre au samedi 2 novembre 1985.

### LE MAGNIFIQUE SERVICE DE VAISSELLE EN FINE PORCELAINE

ARTICLE DE LA SEMAINE ASSIETTE À PAIN



**Diane** COLLECTION

**99¢** ch.

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Pas de vente aux marchands. Le texte prévaut sur la photo lorsque celle-ci ne correspond pas à la description du produit annoncé.

## GAGNEZ

un magnéscope à cassette

**RCA**

**45 000\$ EN PRIX**  
(Modèle VLT 385 Selecta Vision, valeur de 599,95\$ chacun)  
1 tirage dans chaque magasin BONICHOIX.

\* Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage - éviter d'inhaler.



**FRITES SURGELÉES VALLEY FARMS**  
SAC 1 kg

**2/1,00**



**COUCHES HUGGIES KLEENEX**  
BOITE DE 33 À 66

**9,99**



**CIGARETTES\* EXPORT**  
FORMAT ORDINAIRE OU KING MARQUES POPULAIRES CARTOUCHE

**17,99**



**CHIPS LAURENTIDE**  
SAC 400 g

**1,89**



**COCA-COLA, COKE DIÉTÉ, SPRITE OU SPRITE DIÉTÉ**  
BOUTEILLES CONSIGNÉES BOUT. 750 ml

**6/3,99**



**DÉTERGENT SURF**  
BOITE 6 L

**2,99**

*On s'occupe de vous*

**WEEDON**  
A.R. Dumas Inc.  
334 St-Janvier

**LAC-MEGANTIC**  
Marché Théberge  
4559, rue Laval

**SAWYERVILLE**  
J.A. Lowry Ltée  
2, rue Cookshire

**COMPTON**  
Marché Bourgault enr.  
8, rue Hatley

**DRUMMONDVILLE**  
Epicierie IRENE FLEURY  
143, St-Damien

**AYER'S CLIFF**  
Marché G.D. Houde inc.  
1118, rue Main

**SHERBROOKE**  
Marché Therrien inc.  
46, rue King Est



# Michel Clair lance sa campagne

par Richard Jean  
**DRUMMONDVILLE** - "Je sollicite l'appui des gens du comté de Drummond avec confiance et optimisme. Depuis neuf ans que je travaille à l'avancement et au développement du comté et les gens d'ici savent que je suis capable de le faire progresser davantage. J'ai



Michel Clair

fait mes preuves. J'ai de l'expérience, un grand nombre de réalisations à mon crédit et je suis toujours demeuré à Drummondville, près des besoins des gens. Je suis né ici. Je travaille avec les gens de Drummond depuis toujours et je suis prêt à continuer. C'est pourquoi je sollicite à nouveau leur appui."

C'est en ces termes et dans une des réalisations de son dernier mandat dont il a rappelé avoir chèrement participé en compagnie des autorités municipales, soit le Cen-

tre documentaire Côte St-Germain, que l'actuel député de Drummond a lancé hier avant-midi de façon officielle sa campagne électorale.

Dans ce discours inaugural, M. Clair a rappelé ses intentions de mener une campagne active, dynamique et positive et d'indiquer quelles seront ses priorités d'action pour les quatre prochaines années.

"Je ne ménagerai aucun effort pour être réélu et je suis prêt, en particulier, à me mesurer à mon principal adversaire, soit le candidat libéral de M. Robert Bourassa dans le comté. Je crois d'ailleurs que les libéraux ont voulu me faciliter la tâche en choisissant un candidat de l'extérieur du comté, qui connaît mal Drummond et qui doit se limiter à "jaspiner" sur ce que j'ai fait depuis neuf ans. Je suis assuré que les gens de Drummond sauront faire la différence entre la politiciaille des libéraux et tout ce que j'ai réalisé pour eux et pour faire grandir notre comté," a commenté le député péquiste.

### Programme d'action

En proposant son programme d'action économique pour les quatre prochaines années, M. Clair a aussi indiqué cinq actions prioritaires qu'il entendait mener, à savoir: la création d'un groupement d'exportation de Drummond, la mise sur pied d'un incubateur industriel, la construction d'un centre de congrès et d'une digue sur la rivière St-François par le biais de l'entente Canada-Québec, le développement d'un complexe de cultures sous serre et la poursuite de ses efforts en matière de recherches en textile.

M. Clair a cependant indiqué que ces cinq actions ne diminueraient en rien l'importance qu'il accorde au soutien des projets d'expansion

des entreprises actuelles et qu'il continuera de favoriser la venue de nouvelles entreprises à Drummondville.

"Ce ne sont pas des promesses électorales car des contacts très so-

lides sont déjà établis dans la plupart de mes cinq actions prioritaires. Toutefois, elles seront réalisables en autant que tous les intervenants voudront bien aller de l'avant," a-t-il ajouté.

## Grégoire pas candidat

**THETFORD-MINES (PS)** - Les électeurs de la région de Thetford-Mines auront à se choisir un nouveau représentant à l'Assemblée nationale lors du scrutin général du 2 décembre prochain.

En effet, le député actuel de Frontenac, Gilles Grégoire, a décidé de ne pas solliciter un renouvellement de mandat et ce, après s'être fait élire sous la bannière péquiste en 1976 et 1981. Il met ainsi un terme à 25 ans de carrière politique sur le plan fédéral et provincial. M. Grégoire a fait durer la suspense jusqu'à la fin, bien que sa décision n'ait causé aucune surprise dans la région. Depuis ses débuts avec la justice, qui remontent à 1983, il siégeait comme indépendant et son retrait était prévisible.

D'autre part, le parti Progressiste-Conservateur du Québec (PCQ) aura officiellement un candidat dans le comté de Frontenac. Le maire de la municipalité de Rivière-Blanche, Anita Dion, a confirmé sa présence dans la campagne électorale. Elle se dit la candidate de l'autre choix, pour ne pas dire du premier choix. S'adressant aux électeurs qui sont insatisfaits autant des libéraux que des péquistes, elle soutient que ces derniers auront le choix d'être représentés à l'Assemblée nationale par une personne Agressive, Noble, Intègre, Tenace, Accueillante, Déterminée, Innovatrice, Organisée et Nette. Le

chef du PCQ, André Asselin, est attendu dans la région, probablement vendredi, pour confirmer la candidature de Mme Dion.

Un troisième candidat dans Frontenac sera connu dimanche soir prochain alors que le parti Québécois tiendra une convention à la loge des Elans en présence du ministre de la Justice et du Travail, Raynald Fréchette, et du président de la Régionale Estrie, Henri Bourassa.

Jusqu'à présent, un seul candidat est connu. Il s'agit de l'ex-président de l'Association péquiste de Frontenac, Gilles Bolduc. Trois autres personnalités de la région sont encore en période de réflexion, soit le président de la Commission scolaire de Thetford-Mines, Michel Lacasse, le préfet de la MRC de l'Amiante et candidat libéral en 1981, Georges Nadeau, ainsi que le conseiller municipal de Thetford-Mines, Harold Vachon.

Le président du comité des candidats dans Frontenac, Gérard Drouin, a précisé que trois autres personnes avaient refusé l'invitation, la vice-présidente de la CSTM, Claire Houle, le directeur général du Collège de la région de l'Amiante, Marcel Laffleur, et le président de la Commission scolaire Black-Lake-Disraëli, le notaire Raymond Lemieux.

## "Machine infernale" de Roger Lefebvre déjà en branle dans Frontenac

**THETFORD-MINES (PS)** - C'est avec énergie et confiance que le candidat libéral de Frontenac, Roger Lefebvre, a amorcé officiellement, la semaine dernière, sa campagne électorale. D'ailleurs, son bulletin de présentation a déjà été déposé au bureau du président des élections de Frontenac et les 350 bénévoles de la "machine infer-



Roger Lefebvre

nale" - une expression utilisée par l'organisateur en chef Richard Roy - se sont mis à l'ouvrage.

Précisant qu'il se préparait à cet événement depuis déjà 18 mois, M. Lefebvre a décidé de se lancer à fond de train afin de conserver l'avantage qu'il possède manifestement en ce début de campagne alors que son principal adversaire n'est même pas encore connu, ni choisi par les militants du parti Québécois. "Notre avance ne change en rien à la stratégie retenue et nous fonctionnons comme si le can-

didat péquiste de la région de Thetford-Mines est très fort", de mentionner, hier, en conférence de presse, le candidat du PLQ.

A cet effet, le représentant libéral a commencé sa tournée du comté en faisant du porte à porte dans certains secteurs de la région et il se dit très encouragé de l'accueil reçu. Il a déjà planifié la tenue de trois assemblées publiques, soit à Thetford-Mines le 3 novembre, à East-Broughton le 17 et à Disraëli le 24 novembre. Il prévoit aussi le passage du critique libéral en matière d'énergie et ressources, le député Pierre Fortier d'Outremont.

Quant à la visite du chef Robert Bourassa dans la région de Thetford-Mines, M. Lefebvre l'espère fortement. Mais, il se dit conscient du fait que le chef du PLQ ne peut visiter les 122 comtés du Québec au cours d'une période aussi courte que 35 jours.

Il a répété que sa présence dans l'arène politique n'était motivée que par la création de nouveaux emplois dans la région. Et, à cet effet, M. Lefebvre soutient qu'il cadre parfaitement bien avec l'équipe Bourassa.

Invité à commenter le retrait du député actuel de Frontenac, l'indépendant Gilles Grégoire, M. Lefebvre a soutenu que la population de la région ne pouvait imaginer une autre décision. "Gilles Grégoire sera payé pour faire semblant d'être député de Frontenac jusqu'au 2 décembre prochain. Cependant, cette situation n'est pas pire que celle des quatre ministres désignés qui profitent maintenant des services de l'Etat pour faire une campagne électorale. C'est épouvantable."

## Gardner promet deux laboratoires de recherche

**VICTORIAVILLE (MC)** - Dans une première sortie à caractère économique, le candidat libéral dans Arthabaska aux élections du 2 décembre,

(CRIQ) à Victoriaville. Mais Plessisville n'a pas été oubliée. Il a promis de tout mettre en oeuvre pour doter Plessisville d'un laboratoire de recherche sur les produits de l'étable.



Laurier Gardner

Laurier Gardner, a promis de voir à l'implantation de deux laboratoires de recherche.

Dans un communiqué remis à la presse, il s'est dit en faveur de la création d'un laboratoire satellite du Centre de recherche industrielle du Québec

D'autre part, il a accusé le gouvernement péquiste d'avoir abandonné plusieurs industries du comté lorsqu'elles avaient besoin d'aide pour se mettre à la page. "Si le gouvernement en place avait été à la hauteur de la situation, il aurait mis à la disposition de ces industries les fonds nécessaires pour renouveler leurs équipements".

S'en prenant à la complexité des programmes d'aide en place, le candidat libéral a mentionné qu'il interviendra au sein de sa formation afin que les programmes d'aide soient plus accessibles. Il s'est aussi engagé à travailler à la promotion de la région, dans le but d'y attirer de nouvelles entreprises d'avant-garde.

## Nouveaux équipements à l'Hôpital général

**THETFORD-MINES (PS)** - Au cours des prochains mois, l'Hôpital général de la région de l'Amiante pourra se porter acquéreur de nouveaux équipements qui permettront au personnel en place d'offrir un service encore plus complet à la clientèle régionale.

En effet, le Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS) de Québec a autorisé l'institution hospitalière à se doter d'un appareil spécialisé en médecine nucléaire. Évaluée à quelque 600.000 \$, cette instrumentation de haute technologie évitera les déplacements des patients dans d'autres centres hospitaliers extérieurs du fait que les examens relatifs à ce genre d'appareil pourront alors être faits sur place.

Le CRSSS a également autorisé la direction à acheter un nouvel instrument nécessaire aux examens en échographie, ce qui nécessitera un déboursé de l'ordre de 100.000 \$.

Enfin, les dirigeants du centre hospitalier pourront compléter les travaux et se doter des derniers équipements nécessaires à la réfection du département de soins intensifs. Une nouvelle enveloppe budgétaire de quelque 120.000 \$ a été autorisée à cet effet.

## Un premier HLM en construction à Frontenac

**FRONTENAC** - Les travaux de construction d'une première habitation à loyer modique à Frontenac, dans le comté de Mégantic-Compton, ont débuté la semaine dernière. Ce bâtiment de dix logements pour personnes retraitées sera érigé au 2447-A, rue Principale, et nécessitera un investissement de 427.000 \$ de la part de la Société d'habitation du Québec.

Cette annonce du ministre de l'habitation et de la Protection du consommateur et député de Gouin, Jacques Rochefort, fait suite à la signature du contrat de construction de 332.000 \$ entre la SHQ et l'entrepreneur Construction Cloutier et Fils Inc. à Lac-Mégantic. Ce contrat a été accordé à la suite d'un appel d'offres public.

De plus, une somme de 95.000 \$ a été affectée à l'achat du terrain, aux honoraires professionnels et au financement temporaire du projet. Les travaux devraient se terminer en avril 1986.

Bonichoux

Bonichoux

<p><b>POULETS FRAIS</b> CATÉGORIE CANADA "A" MOINS DE 2 kg</p> <p><b>1,87</b> \$/kg <b>85¢</b> /lb</p>	<p><b>CUISSES DE POULET FRAIS</b> AVEC DOS</p> <p><b>1,87</b> \$/kg <b>85¢</b> /lb</p>	<p><b>POITRINES DE POULET FRAIS</b> AVEC DOS</p> <p><b>3,64</b> \$/kg <b>1,65</b> \$/lb</p>	
<p><b>POULETS FRAIS</b> ENTIERS, DÉPECÉS</p> <p><b>2,54</b> \$/kg <b>1,15</b> \$/lb</p>	<p><b>DEMI-POULETS FRAIS</b></p> <p><b>2,54</b> \$/kg <b>1,15</b> \$/lb</p>	<p><b>SOC DE PORC FRAIS</b> DÉSOSSÉ, ROULÉ</p> <p><b>3,26</b> \$/kg <b>1,48</b> \$/lb</p>	<p><b>CÔTES LEVÉES DE PORC FRAIS</b></p> <p><b>3,70</b> \$/kg <b>1,68</b> \$/lb</p>
<p><b>ÉPAULE DE PORC FUMÉE, DÉSOSSÉE</b> MAPLE LEAF</p> <p><b>5,03</b> \$/kg <b>2,28</b> \$/lb</p>	<p><b>SAUCISSON DE BOLOGNE</b> CELLO OU CIRÉ TRANCHÉ SELON VOS BESOINS MAPLE LEAF</p> <p><b>3,26</b> \$/kg <b>1,48</b> \$/lb</p>	<p><b>SAUCISSES FUMÉES</b> ORDINAIRES OU TOUT BOEUF MAPLE LEAF</p> <p>PAQ. 450 g <b>1,58</b></p>	<p><b>BACON SANS COUENNE</b> MAPLE LEAF</p> <p>PAQ. 500 g <b>2,48</b></p>

Prix en vigueur du mardi 29 octobre au samedi 2 novembre 1985. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Pas de vente aux marchands.

**SUCRE BLANC GRANULÉ REDPATH**  
SAC 2 kg

**79¢**

**JUS DE TOMATES**  
CANADIEN DE FANTAISIE  
AYLMER  
BOÎTE 540 mL

**2/89¢**

**MARGARINE MOLLE**  
THIBAUT  
BOL 454 g

**89¢**

**PÂTES ALIMENTAIRES**  
MACARONI COUPE OU LONG, SPAGHETTI, SPAGHETTINI, VERMICELLE LONG  
CATELLI  
BOÎTE 500 g

**69¢**

**DONNEZ GÉNÉREUSEMENT**

**OEUF FRAIS**  
CALIBRE MOYEN CANADA "A" DOUZAINÉ

**99¢**

**LÉGUMES ASSORTIS**  
7 VARIÉTÉS  
CANADA DE CHOIX  
IDEAL  
BOÎTE 284 mL

**2/79¢**

**BEURRE D'ARACHIDES**  
KRAFT  
POT 500 g

**1,49**

**JUS D'ORANGE**  
SURGÈLE  
PICNIC  
BOÎTE 341 mL

**89¢**

124282

# C'est la fête des neiges.

BLANC  
CASSE • NOIR  
**79<sup>95</sup> \$**



GRIS • NOIR  
**59<sup>95</sup> \$**



BLANC  
CASSE • NOIR • ROUGE  
**49<sup>95</sup> \$**

*Toutes en cuir souple*

SHERBROOKE  
38, Wellington nord  
Carrefour de l'Estrie  
DRUMMONDVILLE  
188-A, Hériot

GRANBY  
Carrefour Granby  
VICTORIANVILLE  
187, Notre-Dame est

**Les bottes**



**...c'est la qualité!**

Appui sans réserve au projet de loi sur la prostitution

# Les endroits publics appartiennent au public

— le maire Drapeau

**OTTAWA (PC)** — Soulevant un débat acerbe à un comité des Communes, le maire de Montréal, Jean Drapeau, et les représentants des villes de Vancouver et Niagara Falls ont appuyé sans réserve un projet de loi qui leur redonnera le pouvoir de nettoyer les rues des prostituées, hommes ou femmes.

Ces derniers ont réclamé hier l'adoption rapide d'un projet de loi qui permettra aux policiers de ratisser les endroits publics, et d'y arrêter les prostituées qui, selon eux, par des sollicitations trop pressantes, contreviennent à la moralité publique.

"Les endroits publics, les parcs, les rues, appartiennent au public", a lancé hier, autoritaire, le maire Drapeau.

"Plus on rend la vie facile aux prostituées, plus on augmente, pour le souteneur, son revenu et son contrôle sur son cheptel", a même renchéri le maire de Montréal, hier, à

une séance du comité des Communes qui se penche sur le bill C-49, un amendement au Code criminel touchant la prostitution.

Pour M. Drapeau, comme pour le maire de Niagara Falls, M. William Sneaton, et l'échevin May Brown, de Vancouver, il importe de redéfinir le terme de "sollicitation" nécessaire pour justifier l'arrestation d'une présumée prostituée dans la rue.

Depuis une décision de la Cour suprême sur un cas de prostitution à Calgary, "il faut qu'on vous arrache vos vêtements pour que quelqu'un soit accusé de sollicitation",

a lancé M. Drapeau. "Le travail de nos policiers est devenu déprimant", a-t-il lancé aux députés.

Les maires en faveur du bill ont cependant eu beaucoup de fil à retordre des députés de l'Opposition, qui s'inquiètent des oublis législatifs, tout comme de la portée trop générale du C-49.

"On parle à peine du client, dans ce projet de loi, et pas du tout du souteneur", a déploré Mme Lucie Pepin, représentante libérale d'Ou-tremont.

Quant à Svend Robinson, député néo-démocrate de Colombie-Britannique, il estime que le gouvernement va trop loin avec un bill qui permettra aux policiers d'intervenir non seulement dans la rue mais dans les bars et les restaurants.

Le projet de loi C-49 prévoit des peines de six mois d'emprisonnement ou jusqu'à \$500 d'amende

pour les clients et les prostituées qui sollicitent sur le trottoir.

"Ce n'est pas un projet de loi social, ce n'est pas parfait, mais ce serait pitoyable que ce qui manque empêche son adoption", a soutenu M. Drapeau. "La morale, la morale", répliquait pour elle-même Mme Pepin d'un ton désapprobateur.

Voix discordante chez les édiles, toutefois, Mme Marion Dewar, mairesse d'Ottawa, estime que le gouvernement ne règle rien au problème de la prostitution en n'intervenant pas à la base, en accordant plus d'efforts à la prévention, à la santé et à l'assistance des mineures dans le pétrin.

Selon elle, nettoyer la rue ne fera que condamner les prostituées à des maisons dirigées par des souteneurs. Pour Mme Dewar, qui est aussi présidente du NPD, une solution à ce problème vieux comme le

monde serait de limiter la prostitution à des établissements contrôlés pour empêcher les péripatéticiennes d'incommoder les passants sur le trottoir.

Cette proposition n'a guère plu au maire Drapeau, pour qui "la tolérance de la prostitution est une cause fondamentale des actes de violence".

Ce dernier est particulièrement inquiet de l'influence sur les enfants de commerces qui opèrent aux vues de tous. Selon lui, le seul moyen de juguler cette industrie est de lui rendre la vie de plus en plus difficile. "Quand les souteneurs verront qu'ils font de moins en moins d'argent, ils cesseront", prévoit M. Drapeau.

Pour Mme Dewar toutefois, ce n'est pas par "imitation" que les jeunes se prostituent mais à cause de problèmes personnels ou financiers.



Le maire Drapeau

## Ex-policiers de Lac Brome: enquête reportée au 29 janvier

**COWANSVILLE (PC)** — Le juge Claude Léveillé, de la cour des sessions de la paix, à Cowansville, a reporté hier au 29 janvier l'enquête préliminaire de trois ex-policiers de Lac Brome en rapport avec un présumé cas de brutalité policière survenu en mars 1982.

L'ancien directeur de la police de Lac Brome, Aylre Thireau, et les ex-agents Mario Beaumont et Paul Roy sont accusés de voies de fait avec lésions sur la personne de David Gauthier, 26 ans. Les deux premiers doivent en outre répondre d'une accusation de séquestration.

Gauthier, qui habite aujourd'hui à Dawson Creek, en Colombie-Britannique, aurait été l'objet de services alors qu'il était interrogé en rapport avec un vol pour lequel il devait plus tard reconnaître sa culpabilité.

Les trois hommes ont été mis en accusation à la suite d'une enquête de la Commission de police.

## Réal Poirier subira des examens psychiatriques

**MONTREAL (PC)** — Réal Poirier, 21 ans, de Saint-Zotique, devra revenir devant le tribunal le 28 novembre après avoir subi des examens psychiatriques visant à déterminer s'il est apte à répondre de ses actes.

Le juge Jean Sirois, de la Cour des sessions de la paix, à Montréal, a pris cette décision hier sur la recommandation du Dr Charles Daoust, un psychiatre assigné par la poursuite.

Poirier doit répondre d'une accusation de meurtre au premier degré en rapport avec la mort de l'agent Jacinthe Fyfe, 25 ans, de la police de la Communauté urbaine de Montréal, abattue en service à bord de sa voiture de patrouille samedi dernier à Dorval.

Les funérailles civiles de la femme-policier, la première à être tuée pendant l'exercice de ses fonctions au Canada, ont lieu aujourd'hui à Roxboro.

## Hyundai: décision après les élections provinciales

**OTTAWA (PC)** — Le constructeur automobile sud-coréen Hyundai, dont tout le monde attendait impatientement l'annonce, ces jours-ci, de l'établissement de sa nouvelle usine de \$200 millions au Québec, ne rendrait publique sa décision qu'après les élections provinciales.

De sources sûres, le quotidien Le Devoir a appris que Hyundai ne voudrait pas se trouver mêlé à la campagne électorale en faisant une annonce qui pourrait aider le premier ministre Pierre-Marc Johnson et, du même coup, froisser un éventuel gouvernement libéral.

Selon ces sources, le Parti libéral du Québec aurait exercé de discrètes pressions auprès de la compagnie sud-coréenne pour qu'elle ajourne sa décision.

## Les Amateurs de Picasso demeurent ici.

Hôtel Méridien, Montréal.

**40\$\***

Pour l'amour de l'art.



COMPAGNON DE VOYAGE D'AIR FRANCE

4 Complexe Desjardins, Montréal, Québec, 1-800-361-8734/37

\*Tant par personne, par nuit, base sur occupation double, le vendredi, samedi et dimanche, selon disponibilité.

# Relevez le DÉFI!

## Distribution aux Consommateurs

**Si vous ne trouvez pas ce que vous cherchez, vous obtiendrez un rabais de 5% à 50%\* sur un article de marque différente dans la même catégorie.**

**LE DÉFI:** Nous avons 5,000 articles différents dans chacun de nos magasins. Nous vous lançons le défi d'en commander un que nous n'avons pas en magasin.

**LA RÉCOMPENSE:** Si nous n'avons pas l'article de votre choix en magasin, nous vous donnerons une carte gratte-épargne qui vous permettra d'obtenir de 5% à 50%\* de rabais sur votre nouveau choix d'un article de même catégorie. Tout le monde est gagnant!



**HAMILTON BEACH**  
**44<sup>88</sup>**  
Mijoteuse 3.8 litres. Pot amovible en grès à intérieur Silverstone®. Passe auto. de rapide à lente.  
No de cat. 459-693

**34<sup>95</sup>**  
Cour. 39.95  
Batteur à boissons de luxe. Tête inclinable; gobelet acier inox. Idéal pour la maison.  
No de cat. 500-199

**ESPACE-PLUS!**  
**HAMILTON BEACH**

**19<sup>99</sup>** après remise du fabr.†  
A. Ouvre-boîte à poser sous armoire. Arrêt automatique.  
No de cat. 412-858  
Avant la remise. 24.99

**69<sup>99</sup>** après remise du fabr.†  
B. Cafetière 12 tasses "sous armoire". Infusion automatique à l'heure voulue.  
No de cat. 465-336  
Avant la remise. 79.99

**29<sup>99</sup>** après remise du fabr.†  
C. Armoire murale avec batteur 5 vitesses. Peut aussi se poser.  
No de cat. 368-704  
Avant la remise. 36.99

**28<sup>88</sup>**  
Réchaud à un seul feu. Température réglable.  
No de cat. 440-925

VOTRE GUIDE DES BONNES VALEURS

## Distribution aux Consommateurs

SHERBROOKE: Carrefour de L'Estrie

†Remise valable jusqu'au 28 déc. 85. Détails en magasin. En vigueur jusqu'au 2 nov. 85.  
\*Ne s'applique pas aux commandes spéciales de bijoux, films, développements photo, produits offerts en solide. Un seul article par rabais. Les cartes gratte-épargne sont offertes jusqu'au 30 novembre 1985. Le Défi prend fin le 1er décembre 1985. Les détails complets de ce Défi sont disponibles dans tous nos magasins.



# MÉTRO

## LE SPÉCIALISTE DES AUBAINES



DEMANDEZ LA CIRCULAIRE DE LA SEMAINE  
À VOTRE SPÉCIALISTE DES AUBAINES

**KIWI**  
Importé de la  
Nouvelle-  
Zélande  
gr. 42-46

**5/99¢**

**BANANES  
DÔLE**  
gros fruits  
Importées du Honduras

**29¢**

64¢/kg /lb

**POMMES DE  
TERRE FRITES  
CAVENDISH**  
surgelées  
coupes variées  
sac 1 kg

**89¢**

**POULET  
À FRIRE**  
surgelé  
moins de  
4 lb (2 kg)  
limite: 2 par client

Canada  
catégorie  
A

**79¢**

1,74/kg /lb

**JUS DE  
LÉGUMES  
E.D. SMITH**  
garden cocktail, cocktail  
tomate-parlourde  
cont. 796 mL

**89¢**

**CHAMPIGNONS  
TIGES &  
MORCEAUX  
EXTRA**  
bte 284 mL

**59¢**

**GRATUIT**  
1 lb de saindoux TENDERFLAKE

à l'achat de

**FARINE  
TOUT  
USAGE  
FIVE ROSES**  
sac 3,5 kg

**3,79**

25¢ **PAPIER  
HYGIÉNIQUE  
BUDGET**  
blanc, beige  
paquet  
4 rouleaux

**69¢**

94¢ sans coupon / avec coupon

Sur présentation de ce coupon-rabais, épargnez 25¢ à l'achat de papier hygiénique Budget, blanc, beige, paquet 4 rouleaux à 94¢.  
Valable du 28 octobre au 2 novembre 1985 chez Métro seulement.  
Limite: un coupon par client.  
Au détaillant: Pour être remboursé, veuillez retourner vos coupons à:  
Herbert Watts  
C.P. 2140 Station A  
Toronto, Ontario M5W 1H1  
Herbert Watts vous remboursera 25¢ plus 0,09¢ pour les frais de manutention.

178-8314

EN EXCLUSIVITÉ

**T-FAL** Royale

Plus de **40%** de rabais

En vedette cette semaine:

**CASSEROLE  
3 LITRES  
15,99**

taxe en sus

Voir détails en magasin

Les articles annoncés dans cette page sont en réclame aux supermarchés Métro situés dans la ville de diffusion de ce journal et sa proche banlieue du lundi 28 octobre au samedi 2 novembre 1985 jusqu'à 17h00. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Si un article venait à manquer, n'hésitez pas à demander un bon d'achat différé. Si certaines marques de commerce de produits annoncés ne sont pas disponibles dans certaines régions, elles seront alors remplacées par une autre marque de commerce de même nature et d'un prix coûtant égal ou supérieur. Pas de vente aux marchands.

# MÉTRO

## LE SPÉCIALISTE

*par excellence*

## Des pertes d'intérêts pour l'Etat Des chèques de plus de un million de dollars envoyés par la poste ordinaire

**OTTAWA (PC) — Des sociétés d'Etat ont remboursé leurs prêts au ministère des Pêches et Océans en envoyant des chèques de plus de un million de dollars par la poste ordinaire.**

Comme ces sociétés, l'Office canadien du poisson salé et l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, ne payaient de l'intérêt que jusqu'à la date de l'envoi, le gouvernement a subi cette année des pertes de \$190,000 en raison des retards du courrier.

L'anecdote, rapportée par le Vérificateur général dans son rapport annuel, n'implique pas des sommes considérables, mais, comme l'indique M. Kenneth Dye, elle "témoigne d'un manque de souci d'économie".

En raison des délais occasionnés par l'utilisation du courrier ordinaire, les rentrées de fonds au ministère ont été retardées de trois à 13 jours, ce qui a entraîné en 1984-85 une perte de \$120,000, a expliqué le vérificateur.

En outre, il a révélé que le ministère des Pêches et Océans

ne déposait pas toujours ces chèques à la date de leur réception. Ces retards, qui varient de un à neuf jours, ont résulté en une perte de \$70,000 au cours de l'année.

Cependant, des fonctionnaires du ministère rencontrés par le vérificateur ont soutenu que les dépôts s'effectuaient maintenant conformément aux règlements du gouvernement, et ne souffrent plus de tels retards.

### Emprunt

Le ministère des Pêches et Océans s'est cependant trouvé une fois de plus sur la sellette lorsque le vérificateur a révélé que le ministère, afin d'effectuer la totalité des paiements pour l'achat d'installations portuaires, ce qui aurait représenté une économie de \$110,000 en intérêts, a dû faire un emprunt au coût de \$210,000.

## Décret de remise d'impôt à Dome Petroleum

# Kenneth Dye comprend mal que le Parlement n'ait pas été mis au courant

par Pierre April

**OTTAWA (PC) — Le Vérificateur général, M. Kenneth Dye, comprend mal que le Parlement n'ait pas été mis au courant d'un décret de remise d'impôt permettant à la Dome Petroleum de réaliser un bénéfice de \$1 milliard.**

Au cours d'une conférence de presse qui a suivi le dépôt, hier, de son rapport de vérification annuelle aux Communes, M. Dye a clairement indiqué que dans un cas comme celui-ci, comme dans tout autre de même type, le Cabinet et le Parlement devaient connaître le coût de la facture.

"Il est extrêmement important, a-t-il dit, que le Cabinet soit mis au courant d'un arrêté en conseil de cette importance."

M. Dye a par ailleurs ajouté que le gouvernement avait décidé d'agir de cette façon et d'approuver cette décision de favoriser une entreprise pour une telle somme et qu'il ne lui appartenait pas de remettre en question ce genre de décision politique. "Mais, a-t-il quand même précisé, le coût de cette décision aurait dû être déposé au Parlement."

Dans le rapport, le Vérificateur a expliqué en détail le cheminement de ce dossier. En juillet 1984, durant le court règne du premier ministre John Turner, le ministre des Finances libéral Marc Lalonde faisait part de l'intention de son gouvernement de rendre, en faveur de la Hudson's Bay Oil and Gas, une filiale de Dome Petroleum, un décret de remise d'impôt, en vertu

de l'article 17 de la Loi sur l'administration financière.

Le décret permet à la Hudson's Bay Oil and Gas de déduire,

aux fins de l'impôt, les frais de financement engagés par la Dome pour faire son acquisition.

## Rénovez en toute confiance

Choisissez un entrepreneur offrant la Garantie rénovation de l'A.P.C.H.Q., un vrai professionnel

### Protections offertes

- Protection des acomptes (jusqu'à 15 000\$)
- Protection du parachèvement des travaux (jusqu'à 15 000\$)
- Protection contre les malfaçons au cours de la première année
- Protection contre les malfaçons affectant la solidité ou la stabilité de l'édifice, au cours des trois premières années.

Obtenez gratuitement un guide pour rénover en toute confiance en vous adressant à:

**A.P.C.H.Q. Région de l'Estrie —**  
4170, Bonaventure — Sherbrooke — J1L 1Y6  
(819) 563-0565



La garantie-rénovation de l'APCHQ

124307

## Les cartes du club de Hong Kong ont coûté 773,500\$ aux Canadiens

**OTTAWA (PC) — Les cartes de membres des 34 employés d'une mission du ministère des Affaires extérieures au club récréatif Aberdeen Marina, de Hong Kong, a coûté \$773,500 aux contribuables canadiens.**

C'est ce qu'a révélé le rapport 1984-85 du Vérificateur général du Canada, M. Kenneth Dye, déposé hier aux Communes.

"Afin d'offrir des installations de récréation aux employés et à leurs familles, raconte le document, le ministère (des Affaires extérieures) a acheté 34 débentures transférables donnant aux détenteurs un droit d'adhésion au club Aberdeen Marina, de Hong Kong. Le coût initial se situait à \$773,500 et les droits d'adhésion annuels s'élevaient à \$27,000."

Selon le rapport du Vérificateur, le ministère n'a pas suffisamment analysé le besoin d'installations de loisirs et il n'a pas cherché à découvrir des solutions de rechange moins coûteuses. "De plus, ajoute le document, le ministère a outrepassé ses pouvoirs en n'obtenant pas l'approbation d'achat du Conseil du trésor et il ne s'est pas conformé aux pratiques comptables gouvernementales en payant les frais d'adhésion en trois versements, qui englobaient trois exercices financiers."

La mission diplomatique à Hong Kong, selon le rapport de vérification effectué au cours de l'été dernier, a proposé que des droits d'adhésion au club - situé en pleine ville - soient accordés à tout le personnel du Canada "étant donné, ajoute le rapport, qu'il n'existait pas d'installations de loisirs et que, en raison du surpeuplement, il était souhaitable d'offrir aux employés la possibilité d'échapper aux tensions de la vie dans cette ville."

## Musées: le coût des terrains oublié dans l'évaluation

**OTTAWA (PC) — La Société de construction des musées du Canada a oublié de mentionner le coût des terrains sur lesquels le Musée national de l'Homme et le Musée des beaux-arts prendront place dans ses propositions de financement au gouvernement.**

Cet oubli représente \$14.1 millions pour le Musée des beaux-arts, construit à Ottawa, et \$5.4 millions pour le Musée de l'Homme, érigé à Hull, a indiqué le Vérificateur général dans son rapport annuel.

"A notre avis, il aurait fallu déclarer le coût des terrains afin de présenter une évaluation fidèle du coût total du projet", a commenté sobriement M. Kenneth Dye.

Le Vérificateur a également souligné le fait que bien que les travaux de construction du nouveau Musée national de l'Homme soient en cours, les propriétaires des terrains sur lesquels il est érigé n'ont toujours pas donné leur autorisation officielle.

Les deux musées sont présentement construits sur des terrains qui appartiennent surtout au gouvernement fédéral, mais certaines parcelles appartiennent à d'autres niveaux de gouvernement, et la question des titres de propriété n'a pas encore été réglée, a indiqué le Vérificateur.

Des négociations sont en cours depuis 1973 entre la Société de construction des musées, la Commission de la capitale nationale (gouvernement fédéral) et les autres propriétaires afin de résoudre la question.

Le cabinet a déjà alloué une somme totale d'environ \$260 millions pour la construction des deux musées, qui devraient ouvrir leurs portes à l'automne 1988.

# LES P'TITES SANS-SOUCI DE GM.



Prix Sans-Souci!  
SUPER AVANTAGEUSE À PARTIR DE

**6 295\$\***

**CHEVETTE SCOOTER**  
La sous-compacte la moins chère construite en Amérique du Nord, et l'une des plus populaires grâce à tous ces équipements standard:  
• Pneus radiaux toutes saisons  
• Ceintures d'acier  
• Allumage à grande puissance  
• Volet de départ automatique  
• Batterie Freedom II  
• Boîte manuelle quatre vitesses  
• Moteur ACT de 1.6 L

Conduite Sans-Souci!  
VOITURE FAMILIALE ET PRIX FAMILIAL. À PARTIR DE

**7 644\$\***



**CHEVETTE**  
Exactement ce qu'il faut pour votre p'tite famille!  
• Boîte à 5 vitesses  
• Servofreins  
• Glaces teintées  
• Carcles engripées de roues  
• Garnitures intérieures  
• Débiteur de lunette arrière  
Plus  
• Un succès incroyable pour l'usage familial  
• Une économie de consommation exceptionnelle  
• Plus de 10 000 concessionnaires en Amérique du Nord pour le service après-vente



AMUSANTE À CONDUIRE. UNE AUBAINE À PARTIR DE

**7 882\$\***

**CHEVETTE CS**  
Pour les gens sportifs, un cachet sportif  
• Rétroviseurs sport  
• Radio stéréo  
• Servofreins  
• Glaces teintées  
• Garnitures intérieures spéciales  
• Boîte à 5 vitesses et plus encore!

Maintenant avec la "super protection" sans supplément.

Consommation Sans-Souci!  
**40** Consommation de carburant de seulement **7** L/100 km MI/GAL

Protection Sans-Souci!  
**SUPER PROTECTION\*\*\***  
SANS SUPPLÉMENT DE PRIX!  
3 ANS OU 60 000 km

**NOUVELLE GARANTIE de 3 ans - 60 000 km\*\*\***  
SANS SUPPLÉMENT DE PRIX!

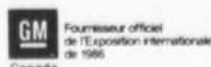
De plus, vous avez la protection de la nouvelle garantie GM pour véhicules neufs. Par exemple, le groupe motopropulseur de votre voiture est protégé pendant 3 ans ou 60 000 km. Vous avez également la protection de la garantie GM ultramoderne contre la corrosion, à kilométrage illimité et d'une durée de 5 années complètes.

Sans-Souci!

### NECESSAIRE SANS-SOUCI

Un élément final, bien digne des voitures sans-souci. Demandez au concessionnaire de vous renseigner sur le nécessaire d'entretien sans-souci. Un seau contenant des produits d'entretien, pour maintenir votre nouvelle Chevette dans un état impeccable.

**CHEVROLET CHEVETTE 86**  
VOYEZ-LES CHEZ LES CONCESSIONNAIRES CHEVROLET/OLDSMOBILE.



\*P.D.S.F. Le concessionnaire peut vendre moins cher.  
\*\*D'après les méthodes d'essais de Transports Canada pour 1986, côte en usage combiné pour Chevrolet Chevette avec moteur à cylindres de 1.6 litre et boîte manuelle à 5 vitesses.  
\*\*\*Avec le concessionnaire GM pour obtenir tous les détails sur la "super protection" et la garantie des voitures neuves de GM.

Parce que le gouvernement n'aurait pas respecté ses engagements envers les Amérindiens

# Poursuites de plus d'un milliard \$ contre Ottawa

OTTAWA (PC) — Des poursuites pouvant atteindre plus d'un milliard de dollars ont été intentées contre le gouvernement parce qu'il n'aurait pas respecté ses engagements envers les Amérindiens.

Le Vérificateur général a indiqué dans son rapport qu'en date du 30 juin 1985, quelque 102 poursuites contre le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien étaient inscrites devant les tribunaux.

Selon un rapport du ministère, environ 25 pour cent de ces réclamations précisent le montant des indemnités réclamées, qui pourraient se chiffrer au total à plus d'un milliard de dollars.

Le montant des indemnités des autres 75 pour cent des réclamations n'est pas précisé, mais le Vérificateur général a indiqué que le

montant total "pourrait être important si les tribunaux donnent raison aux plaignants".

La Direction générale des réserves et des fidéicommissaires du ministère des Affaires indiennes doit voir à ce que soient respectées les obligations du Canada à l'endroit des Indiens et des Inuits, en vertu des lois et des traités, et c'est dans cette tâche qu'il aurait failli, a indiqué le rapport.

En outre, un jugement récent de la Cour suprême a clarifié les responsabilités de fiduciaire du minist-

ère en ce qui a trait aux terres cédées par les Amérindiens, a ajouté le vérificateur.

Ce jugement est susceptible d'entraîner d'autres poursuites reliées à des irrégularités présumées commises autrefois dans l'administration de terres cédées par les Amérindiens, a-t-il indiqué.

Il est également probable qu'un grand nombre de revendications historiques, demeurées en suspens dans l'attente du jugement de la Cour suprême, refassent surface.

## Fonds de développement

Le Vérificateur général a également abordé la gestion du Fonds de développement économique des Indiens, qui a pour but d'accorder

des garanties de prêt et des prêts directs pour favoriser la mise sur pied d'entreprises commerciales amérindiennes viables.

Le vérificateur a indiqué qu'au 31 mars 1985, les sommes payées, qui s'élevaient à \$29,2 millions, soit 63 pour cent des sommes prêtées,

étaient considérées comme des créances douteuses ou irrécouvrables.

En outre, les \$17,7 millions d'intérêts à percevoir sur ces prêts constituaient également des créances douteuses ou irrécouvrables. Un système de comptabilisation

des prêts devait être implanté en avril 1982, a rappelé le vérificateur, mais il n'est toujours pas en place à l'heure actuelle.

Cependant, le ministère a prévu un programme de deux ans pour favoriser le suivi et le recouvrement de ces prêts impayés, a-t-il ajouté.

# Aide au transport aérien: Dye dénonce la négligence d'Ottawa

OTTAWA (PC) — Le déficit du gouvernement fédéral au chapitre de l'aide au transport aérien a atteint \$678 millions en 1984-85.

Le Vérificateur général Kenneth Dye a consacré une section complète de son rapport annuel au ministère des Transports pour y dénoncer la négligence gouvernementale en matière de coûts et d'efficacité.

Au cours de l'exercice financier 1984-85, l'Administration canadienne des transports aériens (ACTA), un organisme du ministère des Transports, a consacré \$1,219 milliard au transport aérien, a indiqué le vérificateur.

Cependant, au cours de cette même période, les recettes provenant des droits imposés aux sociétés aériennes et aux usagers, destinées au recouvrement des coûts des services d'aviation, ne se sont élevées qu'à \$541 millions, pour un déficit net de \$678 millions.

De 1980 à 1985, les coûts ont augmenté de 51 pour cent tandis que les recettes n'ont augmenté que de 35 pour cent.

Le Vérificateur général a soutenu que cette situation découlait notamment "d'une absence de discipline en ce qui a trait aux coûts". Il soulignait que l'administration avait omis de réduire les frais et les dépenses en dépit d'un déclin de la circulation, et qu'elle n'accordait aucune considération au recouvrement des coûts.

## Situations

Il a énuméré une série de situations aberrantes, ou pour le moins inquiétantes.

Ainsi, l'ACTA n'a établi ni stratégie ni date d'échéance pour arriver au recouvrement. Elle ne s'est pas non plus donné d'objectifs financiers pour les dépenses en immobilisations, les coûts de fonctionnement et les recettes de commercialisation.

En conséquence, les 23 aéroports considérés par le ministère comme bien établis et aptes à recouvrer leurs coûts ont été déficitaires chaque année depuis 1980-81, pour atteindre un déficit total de \$107 millions en 1984-85.

Les 71 autres aéroports exploités par l'ACTA n'ont un taux de recouvrement des coûts que de 15 pour cent.

De grands projets d'aménage-

ment et d'agrandissement, comme la modernisation des radars, au coût de \$810 millions, et l'agrandissement de l'aéroport de Hamilton, \$49 millions, ont été entrepris sans qu'on ait songé à vérifier si des revenus viendront compenser ces dépenses.

"Elles semblent souvent dépasser ce que le marché est en apparence disposé à payer", a commenté le vérificateur.

Il a donné comme exemple l'aéroport de Regina, qui jouit d'installations trop grandes par rapport

aux normes de l'ACTA et qui se traduisent par des coûts d'immobilisations supplémentaires d'environ \$1,5 million.

## Pickering

Il ne faut pas oublier le fardeau de biens non productifs, comme l'aéroport de Pickering, en Ontario, a rappelé le vérificateur.

Amorcés en 1975, les travaux ont été suspendus peu après, faute de l'appui du gouvernement provincial. Cette situation a entraîné des coûts aux contribuables de plus de \$275 millions, y compris l'intérêt, a estimé le vérificateur.



VILLE DE BROMONT  
Comté de Brome-Missisquoi  
Appel d'offres spécialisées  
no: 046-4-01-20-01  
Pour 14h00  
Le lundi 25 novembre 1985

La ville de Bromont requiert des offres pour l'exploitation des équipements de production d'eau potable et des équipements d'assainissement pour une durée de cinq (5) ans.

## DOCUMENTS DISPONIBLES

Lieu de vente: Société québécoise d'assainissement des eaux, Service de l'approvisionnement, 1050, boul. Dorchester est, 1er étage, Suite 103, Montréal (Québec) H2L 2L6. Tél.: (514) 284-1192.

Prix: 25.005 non remboursable, par chèque visé ou mandat payable à la Société québécoise d'assainissement des eaux.

Lieux de consultation: Hôtel de ville de Bromont; Bureaux de la Société à Montréal.

## OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Lieu: Hôtel de ville de Bromont: 89, boul. Bromont, Bromont (Québec) J0E 1L0.

Date et heure: Le lundi 25 novembre 1985 à 14h00.

## DÉPÔT DE SOUMISSION

10% de la valeur de la soumission.

Forme: Chèque officiel ou visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire ou un cautionnement de soumission.

## RENSEIGNEMENTS

Pour tous renseignements concernant le contenu du document d'appel d'offres, veuillez communiquer avec Madame Lisette Provencher, ing., directrice, services techniques - Tél.: (514) 873-7411.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations, ayant leur principale place d'affaires au Québec, qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société québécoise d'assainissement des eaux sont admises à soumissionner.

La ville de Bromont ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Paul Montagne, ing.  
Directeur général

T - 30-10-85

## MAISONS D'ENSEIGNEMENT

**APPRENEZ LE FRANÇAIS CHEZ VOUS**

Vous désirez écrire et parler correctement le français?  
Vous désirez connaître les derniers outils de référence?  
Vous désirez perfectionner vos connaissances en français?

La Télé-université vous offre un cours: Français pour tous, français pour tout (FRA 1001, 3 crédits).

Apprenez le français chez vous:

- à peu de frais (67,50 \$)
- avec une documentation écrite et le jeu Auto-Correct-Art
- sous supervision professionnelle (tuteur).

**INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT!**

**Télé-université**  
sans frais: 1-800-361-6808  
Université du Québec  
Télé-université

# TROIS FOIS PASSERA, LA PREMIÈRE...

PAYEZ-VOUS UN HAMBURGER HARVEY'S AVEC DES FRITES FRAÎCHES POUR 1,89 \$.

Présentez ce coupon à n'importe quel Harvey's participant. Pour seulement 1,89 \$, taxe en sus s'il y a lieu, vous pourrez payer un vrai bon hamburger cuit sur le gril et garni selon votre personnalité, et une portion de frites fraîches de pommes de terre fraîchement coupées chaque jour. Cette offre se termine le 24 novembre, 1985. Un seul coupon par client par visite. Coupon non valable avec toute autre offre spéciale en vigueur.



74

# LA SECONDE...

PAYEZ-VOUS ENCORE UN AUTRE HAMBURGER HARVEY'S AVEC DES FRITES POUR 1,89 \$.

Présentez ce coupon à n'importe quel Harvey's participant. Pour seulement 1,89 \$, taxe en sus s'il y a lieu, vous pourrez payer un vrai bon hamburger cuit sur le gril et garni selon votre personnalité, et une portion de frites fraîches de pommes de terre fraîchement coupées chaque jour. Cette offre se termine le 24 novembre, 1985. Un seul coupon par client par visite. Coupon non valable avec toute autre offre spéciale en vigueur.



74

# LA TROISIÈME...

PAYEZ-VOUS ENCORE UN AUTRE HAMBURGER HARVEY'S AVEC DES FRITES POUR 1,89 \$.

Présentez ce coupon à n'importe quel Harvey's participant. Pour seulement 1,89 \$, taxe en sus s'il y a lieu, vous pourrez payer un vrai bon hamburger cuit sur le gril et garni selon votre personnalité, et une portion de frites fraîches de pommes de terre fraîchement coupées chaque jour. Cette offre se termine le 24 novembre, 1985. Un seul coupon par client par visite. Coupon non valable avec toute autre offre spéciale en vigueur.



74

La dernière y restera!  
Trois fois passera... pour renouer avec le plaisir d'un hamburger Harvey's que l'on fait garnir selon sa personnalité.  
Trois fois "merci!" de la part de Harvey's à sa nouvelle comme à sa fidèle cliente!

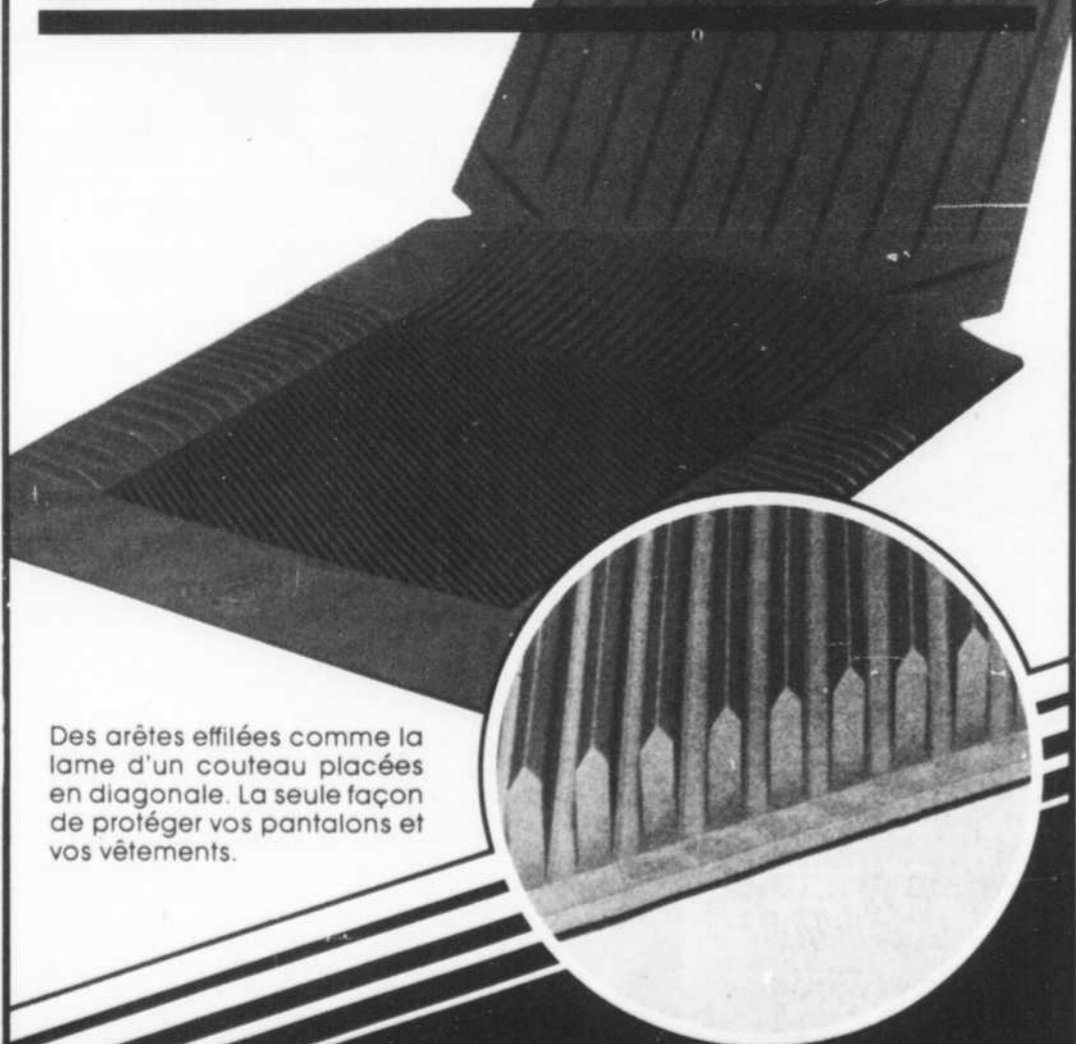
HARVEY'S FAIT DE BIEN BONNES CHOSES.



G-0080

Le secret du tapis d'automobile

**SAUVE-PANTALON** MD



Des arêtes effilées comme la lame d'un couteau placées en diagonale. La seule façon de protéger vos pantalons et vos vêtements.

Méfiez-vous des imitations, faites comme plus d'un million de consommateurs, demandez le

**SAUVE-PANTALON** MD  
le vrai "Protège Pantalon".

## Chez les libéraux Congrès d'investiture pour un chef impopulaire: opposition grandissante

OTTAWA (PC) — Une proposition qui permettrait à l'exécutif du Parti libéral d'obliger un leader impopulaire à se soumettre à un congrès d'investiture paraît rencontrer une opposition grandissante dans les rangs des libéraux.

Un stratège libéral, qui a tenu à garder l'anonymat, la qualifie même d'insensée.

Aux yeux du président du caucus, Doug Frith, ce serait remettre trop de pouvoir entre les mains de l'exécutif du parti et par là exercer de trop grandes pressions sur le caucus parlementaire.

Le sénateur Michael Kirby estime quant à lui qu'une telle proposition équivaut à donner à l'exécutif le "pouvoir de congédier le chef".

Favorable à une révision périodique du leadership, ainsi que l'exige la constitution actuelle

du Parti libéral, M. Kirby conteste la proposition parce qu'elle équivaudrait à placer le leader dans une position incertaine et nuirait au fonctionnement efficace de l'Assemblée législative.

Le sénateur Keith Davey trouve que cette proposition n'est pas très raisonnable, et qu'elle n'est pas nécessaire non plus.

En réponse à d'autres questions, M. Davey a ajouté qu'à son avis cela n'affaiblit pas la position du chef libéral John Turner, qui verra ses troupes se prononcer sur son leadership lors du prochain congrès du parti, à l'automne de 1986.

La proposition fait partie d'une série de recommandations soumises par la commission interne de réforme du parti et qui seront étudiées au cours d'une conférence nationale à Halifax, la semaine prochaine, en préparation du congrès.

Enquête sur les dangers de l'essence au plomb pour l'environnement

## Trop forte concentration de plomb: des effets désastreux sur la santé

OTTAWA (PC) — Une trop forte concentration de plomb dans l'organisme à des effets désastreux sur la santé de la population et amène des problèmes de comportement chez les enfants, affirme une commission scientifique, mandatée par le fédéral pour tirer au clair les dangers de l'essence au plomb pour l'environnement.

Livrant hier son rapport intermédiaire avant de poursuivre une enquête qui durera deux ans et demi, la commission presse le gouvernement de forcer les automobilistes à utiliser l'essence sans plomb. Deux avenues s'offrent à Ottawa, précise le groupe: forcer l'application du règlement aux pompes à essence ou fixer (en ajustant les taxes) des prix identiques pour l'essence ordinaire et le carburant sans plomb.

Le groupe encourage le gouvernement à maintenir son objectif de faire passer de 44 à 29 grammes au litre la proportion admissible de plomb dans l'essence entre aujourd'hui et janvier 1987. "Cette réduction doit se faire", affirment les

auteurs, prédisant que les règlements sur l'environnement forceront d'ici 12 ans presque toutes les automobiles au pays à fonctionner au sans plomb.

S'il voulait aller plus loin, Ottawa pourrait amener cette norme au niveau américain de 26 g d'ici 1990. Selon l'option choisie, le prix du litre d'essence grimpera de un à deux cents de plus. On estime que l'impact des initiatives fédérales jusqu'ici sur le PNB sera négligeable. Principalement en Ontario, environ 10.000 emplois disparaîtront sur 10 ans dans les raffineries qui ne sauront s'adapter et l'industrie automobile subira un léger contre-coup.

Selon la commission présidée par

M. Kenneth Hare, scientifique spécialisé en environnement, 13 pour cent des automobilistes canadiens utilisent illégalement de l'essence au plomb, bien que leur véhicule soit conçu pour du sans plomb.

## RELAXATION

DES MOYENS ET DES METHODES DE RELAXATION ADAPTES A LA VIE DU QUOTIDIEN

Centre Hospitalier Hôtel-Dieu Sherbrooke  
Mardi, 5 nov., 19h. — Gym. \$50 6 sem.

**564-0099**

Animatrice: Ghislaine Claude Beaudoin  
La relaxation est un état d'être qui s'apprend

Selon les méthodes Marc Ethier

## Les familles pauvres seront deux fois plus touchées

OTTAWA (PC) — Les familles pauvres seront deux fois plus durement touchées que les familles riches par l'augmentation des taxes de vente et d'accises proposée par le gouvernement conservateur. C'est ce qu'affirme l'Organisation nationale contre la pauvreté.

Dans un rapport émis mardi, l'organisme évalue à \$128 ce qu'il en coûterait en moyenne, l'an prochain, à une famille démunie si cette augmentation était acceptée. Pour les familles à l'aise, ce montant serait de \$547.

Cependant, cela équivaut à 1,39 pour cent du revenu familial total pour les plus défavorisés, contre seulement 0,69 pour cent dans le cas de familles ayant un revenu annuel de \$50.000 ou plus.

Ces mesures avaient été annoncées lors du budget fédéral du 23

mai dernier. Outre la hausse de la taxe de vente fédérale, on y annonçait une augmentation des taxes d'accises sur les boissons alcooliques et le tabac et l'inclusion de nouveaux produits dans la liste des biens sujets à la taxation.

**Le SEUIL**  
SERVICE D'AIDE AUX HOMMES  
EN DIFFICULTE DE COUPLES  
**821-2420**

### AVIS PUBLIC

Conformément à l'article 126 de la Loi sur les Services de santé et les services sociaux.

**LE FOYER ST-JOSEPH DE SHERBROOKE**

tiendra  
**UNE ASSEMBLEE PUBLIQUE D'INFORMATION**

Date: VENDREDI LE 1er NOVEMBRE 1985

Heure: 19h00 (7h p.m.)

Endroit: Grand hall d'entrée  
Foyer St-Joseph  
611, Boul. Queen nord  
Sherbrooke

Le Conseil d'administration fera rapport sur la gestion et l'administration de tous les services de l'établissement.

INVITATION: — à tous les bénéficiaires  
— aux membres des familles  
— aux personnes âgées  
— aux employés  
— à la population en général

124352x **BIENVENUE A TOUS**

### LOUEZ DE TOUT

569-9548

LOCATION MARTINEAU

Réparation de tondeuses et soufflantes

Loueurs à raison pour toute

2456 ouest, rue King

122776



## RESTAURANT Brasserie

12<sup>e</sup> AVE

DE FLEURIMONT

### SPECIALS DE NOVEMBRE

Entrée salade César 1<sup>50</sup>  
Brochette de filet mignon 5<sup>95</sup>  
Brochette de pétoncles 6<sup>95</sup>  
Brochette de crevettes 6<sup>95</sup>  
Brochette terre et mer 6<sup>95</sup>  
du lundi au samedi

#### NOUVEAU:

Bar-salade

(à volonté)

tous les jeudis, vendredis et samedis

3<sup>25</sup>

(inclus avec repas à prix régulier de 18.95 et plus)

#### A tous les

LUNDIS CREVETTES A LA PROVENCALE 7 <sup>95</sup>	MARDIS COTES LEVEES A L'AIL 5 <sup>95</sup>	MERCREDIS CUISSES DE GRENOUILLES 5 <sup>95</sup>	JEUDIS ROTI DE BOEUF AU JUS 7 <sup>95</sup>
--	---	--	---

DIMANCHE SUPER Brunch (à volonté) 4 <sup>50</sup>	Dimanche soir Buffet Rôti de boeuf (à volonté) 7 <sup>95</sup>
---	--

A surveiller bientôt:  
ORCHESTRE VEND. SAM.  
AU BAR L'ARALLONGE

Réservez tôt pour les Fêtes.

Pour réservations:

**566-4844**

124086x

## Bronzage



**SPECIAL 4 SEANCES GRATUITES**  
sur abonnement de 20 séances  
(avant le 10 nov.)

Fier(e) de votre corps et bien dedans...

**Centre Le Carrefour**

**566-7676**

2984 DesChênes, Sherbrooke.

JUSQU'À  
**48**  
MOIS

TAUX DE CRÉDIT DE  
**9,5%**

MAINTENANT DISPONIBLE.†



**CAVALIER\*/SUNBIRD\*\***  
**CAMARO\*\*/FIREBIRD\*\***  
**PONTIAC FIERO\*\***  
**CHEVETTE/ACADIAN**

† Aux acheteurs admissibles à ce taux sur la somme totale financée pour toute la durée du contrat, jusqu'à un maximum de 48 mois. Il faut prendre livraison au détail avant le 20 novembre 1985 pour être admissible. Voyez les concessionnaires GM participants pour tous les détails. Le taux de 9,5% est disponible pour les modèles neufs de 1986 et de l'année précédente livrés jusqu'à la date d'expiration inclusivement. \*\* Sur des modèles neufs spécialement équipés avec boîte de vitesses manuelle.

**Centre du Rasoir "FINE LAME"**


**Les 10 jours Philips**

GRATUIT  
PROGRAMME D'ENTRETIEN  
FINE LAME AVEC TOUT RASOIR  
OU RASOIR ELECTRIQUE!

CONCOURS  
200 millions de  
rasoir (détails  
dans nos magasins)

1 tbe de café  
Gourmet avec  
coupon-prime

**PHILIPS** \$89.88



HP-1328


**PHILIPS** \$34.88



HP-5188 Tasses non-incluses

Chance de gagner  
1 des 2 voyages  
à Paris


**PHILIPS** \$27.88



HPS-2284 Collection Satin

10% avec  
coupon-rabais  
du manufacturier

**PHILIPS** \$38.88



SP-3500

*Magasinez en Novembre  
Relaxez en Décembre*

**SHERBROOKE**  
CARREFOUR DE L'ESTRIE  
(819) 567-8979

**GRANBY**  
LES GALERIES  
(514) 378-2686

124008

# AXEP

JUS DE TOMATES  
DE FANTAISIE  
AXEP  
BTE DE 540 ml

2/078\$



RÔTI DE PORC FRAIS  
BOUT DES CÔTES  
ENV. 1.5 kg

098\$ lb 216\$ kg



ORANGES VALENCE SUNKIST  
IMP. DE CALIFORNIE  
GROSSEUR 113  
LA DOUZAINE

199\$



Prix en vigueur du lundi 28 octobre au samedi 2 novembre 1985.  
Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

## Des gens recevants!

La régularité dans les approvisionnements en fruits et légumes est à la merci des conditions météorologiques. Soyez toutefois assurés, chers clients que les épiceries Axep ne ménagent aucun effort pour vous offrir variété et qualité à bon prix tout au long des saisons.



**CÔTELETTES DE PORC FRAIS**  
COUPE DU CENTRE

198\$ lb 437\$ kg



**RÔTI DE PORC FRAIS**  
BOUT DU FILET  
ENV. 1.5 kg

118\$ lb 260\$ kg



**FOIE DE BOEUF TRANCHÉ**  
FRAIS OU SURGELÉ

078\$ lb 172\$ kg



**SUCRE GRANULÉ BLANC**  
MARIE PERLE  
SAC DE 4 kg

195\$



**FARINE TOUT USAGE**  
ROBIN HOOD  
SAC DE 2,5 kg

259\$



**PÂTES ALIMENTAIRES**  
CATELLI  
BTE DE 1 kg

098\$



**HUILE VÉGÉTALE**  
CRISCO  
CONT. DE 3 litres

579\$



**MÉLANGE POUR CROÛTE À TARTE**  
ROBIN HOOD  
BTE DE 540 g

129\$



**RAISINS ROUGES EMPEREUR**  
IMP. DE CALIFORNIE  
CANADA NO 1

087\$ lb 192\$ kg

Pour plus de spéciaux consultez notre cahier publicitaire.

**LÉGUMES EN CONSERVES**  
DEL MONTE  
BTE DE 398 ml

2/100\$

**GARNITURE À TARTES**  
VACHON  
BTE DE 540 ml

159\$

**GRAINS DE CHOCOLAT**  
BAKER'S  
BTE DE 350 g

219\$

**COCA COLA OU SPRITE**  
RÉGULIER  
OU DIÉTÉ  
BOUT. CONS.  
EMB. DE 6 x 750 ml

399\$

**MOUTARDE PRÉPARÉE**  
CONDOR  
BOCAL DE 750 ml

099\$

**POUDING INSTANTANÉ**  
ROYAL  
BTES VARIÉES

2/098\$

**SOUPE POULET & NOUILLES**  
LIPTON  
BTE DE 4 env.

159\$

**MARINADES ASSORTIES**  
BICK'S  
BOCAL DE 750 ml

189\$

**EAU DE JAVEL**  
MIX-O  
CONT. DE 3,6 litres

118\$

**DÉTERSIF EN POWDRE**  
ALL  
(6 LITRES)  
BTE DE 3 kg

499\$

**DÉTERGENT LIQUIDE**  
SUNLIGHT  
BOUT. DE 500 ml

098\$

**COUCHES JETABLES**  
LUVIS  
BTE DE 36, 48 OU 66 un.  
(AVEC COUPON DE 0.80\$)

979\$

**ARACHIDES EN ÉCALES**  
KRISPY  
KERNELS  
CELLO DE 300 g

139\$

**CHAUDRÉES**  
HIGH LINER  
BTE DE 284 ml

095\$

**DENTIFRICE**  
CREST  
EMB. DE 2 x 100 ml

249\$

**BISCUITS PRÊT À SERVIR**  
GRAINS DE CHOCOLAT OU FLOCONS D'AVOINE  
DUNCAN HINES  
EMB. DE 350 g

179\$

**GÂTEAUX:**  
CARAMEL, MAY WEST OU TARTINES COCO  
STUART  
BTE FAM.

129\$

**HUILE DE TOURNESOL**  
SUN QUEEN  
BOUT. DE 1 litre

249\$

**BASE À SOUPE OU À SAUCE**  
DU CHEF  
CONT. DE 170 g OU 175 g

139\$

**FROMAGE TRANCHÉ**  
BLACK DIAMOND  
(24 TRANCHES)  
EMB. DE 500 g

299\$

**THÉ EN SACHETS**  
O.P. SALADA  
BTE DE 144 un.

499\$

**PIZZA SURGELÉES**  
(4 x 5.5")  
DA VINCI  
BTE DE 500 g

279\$

**BOISSON SURGELÉE**  
DÉLI CINQ  
CONT. DE 355 ml

119\$

**BOEUF SALÉ**  
FRY BENTOS  
BTE DE 340 g

199\$